

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

L'Inventaire du patrimoine bâti dans les Parcs naturels régionaux

Pourquoi faire, pour quoi faire et comment faire ?



OCTOBRE 2012

GUIDE



[Sommaire]

- [A première vue]
Ouverture
Introduction à la rencontre
Marie-Anne SARDA, Direction de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Centre p. 6
- [Prise de vue]
Visite de terrain
Balade à Château-Guillaume, commune de Lignac
Dany CHIAPPERO, Parc de la Brenne p. 7
- [Vue rétrospective]
Les fondements de l'Inventaire général du patrimoine culturel
L'Inventaire général du patrimoine culturel en France et en Europe
Pour quoi faire ?
Philippe VERGAIN, Ministère de la culture et de la communication, Chef de la MIGPC p. 8
- Introduction à la méthode de l'Inventaire général du patrimoine culturel*
Bruno MALINVERNO, Inspection générale des patrimoines (Collège « Inventaire ») p. 11
- [Vues partagées]
Les modes d'approche au sein des Parcs naturels régionaux
La méthodologie des Parcs du Nord, étude du territoire, des villages et de l'architecture
Véronique BAUD-BOULEN, Parc Scarpe-Escaut
Grégory BOULEN, **Lise DEBAERE**, Parc de l'Avesnois p. 13
- Vers un Inventaire croisé du patrimoine, architecture et archéologie*
Renaud BENARROUS, **Julia DESAGHER**, Parc de la Brenne p. 18
- Orientations pour un Inventaire archéologique adapté au contexte environnemental du Parc de la Brenne*
Solange LAUZANNE, Service régional de l'Archéologie, DRAC Centre p. 21
- Synthèse sur les Inventaires du patrimoine bâti dans les Parcs*
Loriane GOUAILLE, Fédération des Parcs naturels régionaux de France p. 24



[Vue d'ensemble]

Inventaire et aménagement du territoire

L'Inventaire des fermes patrimoniales : mise au point de la méthodologie en lien avec les problématiques de gestion du territoire

Virginie CHABROL, Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse

p. 26

Un exemple de valorisation du patrimoine local : le visiau du patrimoine bâti du Parc naturel régional du Vexin français

Philippe MONTILLET et Régis DUGUÉ, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France

p. 29

L'exploitation des données de l'Inventaire du patrimoine bâti dans les Plans Locaux d'Urbanisme

Patrick GAUTIER, Parc du Vexin français

p. 32

L'Atlas des patrimoines

Geneviève PINÇON, Ministère de la culture et de la communication

p. 34

Les dossiers électroniques d'Inventaire : la représentation cartographique de Renabl à Gertrude

Claude QUILLIVIC, Direction de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Centre

p. 36

Publier sur le patrimoine bâti rural : l'apport de l'Inventaire général et des Parcs naturels régionaux

Marie-Anne SARDA, Direction de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Centre

p. 38

Le S.I.G (Système d'Information Géographique), un outil de médiation, de l'aide à la décision à la carte de localisation à usage touristique (exemple des dossiers électroniques de l'Inventaire de Rhône-Alpes)

Yves GODDE, Service de l'Inventaire général du Patrimoine culturel, Région Rhône-Alpes

p. 40

Inventaires et valorisations conçus simultanément

Philippe HOELTZEL, Parc du Morvan, **Pauline OLIVEIRA**, Stagiaire au Parc du Morvan

p. 43

L'inventaire du Pays A3V Asses-Verdon-Vaire-Var, outil pour un développement touristique en milieu rural

Pascal GUILLERMIN, Service de l'Inventaire général et du Patrimoine, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

p. 47

*De l'inventaire du patrimoine... à la ZPPAUP...
à l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU)*
Adrienne BARTHÉLÉMY, *Architecte des Bâtiments de France, STAP Indre-et-Loire* p. 50

Valorisation du bâti et veille architecturale
Dany CHIAPPERO, Claire MORICEAU, *Parc de la Brenne*
Fabien PRIVAT, *Direction Départementale des Territoires 36* p. 52

→ [Vues conjointes]

Appropriation et valorisation des données de l'Inventaire

*Mise en place de « Pilat Patrimoines »
Un site Internet pour l'appropriation des patrimoines
du territoire du Parc naturel régional du Pilat*
Adeleen CHILES, *Parc du Pilat* p. 56

*Participation des élus à l'inventaire :
méthode et résultats*
Laetitia CASSES, *Parc du Perche* p. 58

*Une démarche de valorisation du travail d'Inventaire :
l'architecture en terre des Marais du Cotentin et du Bessin*
Erwan PATTE, *Parc des Marais du Cotentin et du Bessin* p. 60

→ [Perspective en vue]

Clôture de la rencontre

Points de vue
Frédéric LAVIGNE, *Sous-Préfet du Blanc* p. 64
Jean-Paul CHANTEGUET, *Président du Parc de la Brenne et Député-maire du Blanc* p. 65

→ [Lexique] p. 68

*L'Inventaire du patrimoine bâti dans les Parcs naturels régionaux
Pourquoi faire, pour quoi faire et comment faire ?*

Cette publication rend compte des journées tenues sur ce thème
les 9, 10 et 11 juin 2010, au Parc de la Brenne

→ [A première vue] Ouverture



Introduction à la rencontre

Marie-Anne SARDA, Direction de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Centre
marie-anne.sarda@regioncentre.fr

Au terme des secondes lois de décentralisation du 13 août 2004, la Région Centre a été dotée d'une nouvelle compétence obligatoire : l'Inventaire général du Patrimoine culturel.



6-1. Château-Guillaume, Lignac (36)

En novembre 2006, la Région adoptait en commission permanente, un cadre d'intervention destiné à partager ces compétences avec les collectivités et associations du territoire, souhaitant s'engager dans cette mission.

Au terme de la mise en place de ces partenariats, la Direction de l'Inventaire et du Patrimoine



6-3. Château-Guillaume, Lignac (36)

conduit, à l'heure actuelle dix opérations. Elle coordonne également, suit et encadre, de manière déléguée, quatre inventaires du patrimoine, dont un au sein du Parc naturel régional de la Brenne, antérieur à la décentralisation et reconduit dans son périmètre au terme de cette loi.

Un partenariat pour la conduite



6-4. Balade à Château-Guillaume, Lignac (36)

d'un Inventaire a par ailleurs été conclu, entre la Région Centre et le Parc naturel régional du Perche. De même, deux autres opérations ont aussi été menées : l'une avec l'Association « Rencontre avec le patrimoine religieux », l'autre avec le Pays Loire-Touraine.

C'est avec beaucoup d'intérêt que la Région suit l'ensemble des travaux consacrés à l'Inventaire général, et plus particulièrement, ceux propres aux Parcs qui contribuent à l'inscrire étroitement dans les actions d'aménagement du territoire.



6-2. Balade à Château-Guillaume, Lignac (36)

→ [Prise de vue] Visite de terrain



7-1. Balade à Château-Guillaume, Lignac (36)

Balade à Château-Guillaume, commune de Lignac

Dany CHIAPPERO, Parc de la Brenne
d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr



7-2. Château-Guillaume, Lignac (36)

Le château, classé monument historique en 1862, a été restauré par Charles-Henri Cazaux, disciple de Viollet-le-Duc, (on distingue très bien les parties du château qui ont été reconstruites par la couleur plus claire des pierres, notamment sur la tour Saint-Michel). Les travaux, inspirés des restaurations réalisées par Viollet-le-Duc à Coucy-le-Château (Aisne) et à Château Gaillard (Eure), modifient radicalement l'aspect de la vieille forteresse avec ajout de créneaux et de mâchicoulis. Au XIX^{ème} siècle également, l'aménagement du Parc et du jardin avec sa serre contribue au lustre du site.

Le village appuyé au parc du château présente une architecture intéressante, avec notamment la présence de bâtiments très

anciens dont ceux qui donnent sur la place du village, accessibles par des escaliers extérieurs. Ce sont en fait les bâtiments de l'enceinte du château dont les façades ont été tournées vers l'extérieur au XIX^{ème} siècle.

Ce site accueille de nombreux visiteurs et le Parc de la Brenne, souhaitant participer au renforcement de ce pôle touristique situé dans le sud du territoire a engagé avec la commune l'opération « Villages du Parc ». Celle-ci a permis l'enfouissement des réseaux et la mise en œuvre d'un éclairage public discret adapté au site et peu consommateur d'énergie, la restauration de bâtiments privés, la réfection de murets dans le cadre de chantiers d'insertion et la réfection de l'ensemble des caniveaux en pierre qui courent

le long de la rue principale. Dans la prochaine tranche de travaux sont prévus l'aménagement de la place et un parking extérieur pour délester celle-ci du stationnement. Afin de pérenniser les effets de l'opération « Villages du Parc », la commune a décidé de s'engager dans une AVAP*.

Un sentier de découverte (1,7 km, 30 mn de promenade) a été réalisé en 2008 pour permettre aux visiteurs de découvrir le village et son site. Les panneaux qui jalonnent le sentier décrivent à travers une histoire « dite » par Aliénor d'Aquitaine l'histoire du site et du château, construit au début du XII^{ème} siècle par son grand-père Guillaume IX, comte du Poitou et duc d'Aquitaine.



7-3. Balade à Château-Guillaume, Lignac (36)

→ [Vue retrospective]

Les fondements de l'Inventaire général du patrimoine culturel



L'Inventaire général du patrimoine culturel en France et en Europe. Pour quoi faire ?

Philippe VERGAIN, *ministère de la Culture et de la Communication, Chef de la MIGPC*
philippe.vergain@culture.gouv.fr

Philippe Vergain est le chef de la Mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel depuis le 13 janvier 2010 au sein du Service du Patrimoine dans le cadre de la Direction Générale des Patrimoines, dans la nouvelle organisation du ministère de la Culture et de la Communication.

On pourrait tout d'abord être surpris du maintien au sein même de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication d'une Mission responsable de l'Inventaire, dans la mesure où la loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié la compétence des opérations d'Inventaire général du patrimoine culturel aux conseils régionaux, qui les organisent sur leurs territoires depuis 2007. En fait l'article 95 de cette loi confie un rôle spécifique à l'Etat qui s'exerce à l'échelon national : il s'agit du contrôle scientifique et technique partagé avec l'Inspection des Patrimoines (domaine Inventaire général).

Il vise ainsi à garantir, à l'échelle nationale, la qualité scientifique et technique des opérations d'Inventaire et à assurer la cohérence, la pérennité, l'interopérabilité et l'accessibilité des résultats. La toute récente organisation de la Direction générale des Patrimoines couvrant le champ des ar-



8-1. Ferme des Hautes-Merceries, Obterre (36)

chives aux musées a donc maintenu et même conforté une mission Inventaire général du Patrimoine culturel qui est composée de personnels scientifiques. Une Inspection des patrimoines, également présente au sein de cette direction contribue par son collègue Inventaire formé de trois inspecteurs au contrôle scientifique et technique : suivi des « pièces » envoyées (rapports annuels...), visites et inspections sur place. La Mission assure aussi le secrétariat du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel qui réunit représentants des associations d'élus (désignés par l'Association des Régions de France, l'Assemblée des Départements de France, et par l'Association des Maires de France) et spécialistes, membres de sa section scientifique. Ce Conseil national examine les rapports annuels des Régions,

donne des avis participant également aux choix en matière de normes nationales et de publications des résultats dans les « collections nationales » (Cahiers, Images et Itinéraires...).

Il s'agit donc essentiellement d'entretenir un contact régulier avec les services régionaux de l'Inventaire pour maintenir la cohérence d'une démarche initiée en 1964 par André Malraux et André Chastel. Si l'amorce de ce qu'est aujourd'hui l'Inventaire général du patrimoine culturel remonte à 1794 (Vicq d'Azyr), ses principes seront progressivement approfondis au cours du XIX^{ème} siècle parallèlement au développement du concept de monument historique et s'imposeront au cours du XX^{ème} siècle avec « l'Inventaire des monuments et richesses artistiques de la France » devenu ensuite celui du « patrimoine culturel » en 2004 mais dans tous les cas, un Inventaire général.

Le champ progressif d'investigation de cet Inventaire général est passé d'éléments exceptionnels à identifier pour les protéger à un recensement du patrimoine culturel au sens large y compris dans sa dimension immatérielle.

Ce champ patrimonial élargi ne débouche plus nécessairement sur des logiques de protection de type « monument historique » mais peut se décliner avec tous

les outils disponibles pour l'Etat comme pour les collectivités territoriales y compris par la « conservation par l'étude ».

Confié depuis 2004 aux Régions et à la Collectivité territoriale de Corse, il tend de plus en plus à s'orienter sur les questions de l'aménagement du territoire autour des questions de valorisation de ce patrimoine, une fois celui-ci identifié.

Ce phénomène semble ainsi expliquer - au delà du travail conduit par les services de l'inventaire depuis les années 70 et en DRAC* jusqu'en 2007 - une démultiplication des opérations coordonnées sur les territoires, conduites directement dans certains cas, ou déléguées dans d'autres, par les services de l'Inventaire au sein des Directions des Conseils régionaux. Bien que l'ensemble des conseils régionaux se soit investi de cette mission d'Inventaire, les organigrammes sont différents : certains ont créé le service au sein d'une Direction de la Culture, d'autres ont rattaché l'Inventaire à la Direction de la Culture avec un étagement hiérarchique et en scindant le service d'origine selon les activités. Un grand nombre de Conseils régionaux demandent aux services de l'Inventaire

une approche patrimoniale plus transversale. Certains, minoritaires à ce jour, ont directement associé le service ayant en charge l'Inventaire à une Direction ayant en responsabilité l'aménagement du territoire. Il y a donc nécessité d'être régulièrement informé sur ces évolutions qui sont de la pleine responsabilité des Régions pour autant que les opérations d'Inventaire général répondent aux normes nationales.

Cette tâche de contrôle scientifique et technique est assurée par l'administration du ministère de la Culture qui dispose des informations concernant tant la situation des effectifs, des équipes et travaux engagés, des difficultés rencontrées, des stratégies et schémas entrepris pour chaque Région jusqu'à la diffusion des résultats d'opération par le biais du rapport annuel transmis à la Mission Inventaire général du patrimoine culturel au ministère de la Culture et de la Communication pour le Conseil National.

Il est donc important de souligner la volonté ministérielle d'accompagner le maintien de cette démarche nationale pour chaque service en charge de l'Inventaire général du patrimoine en région.



© Parc naturel régional de la Brenne
9-3. Le Ris-de-Feu, Chalais (36)

C'est un équilibre complexe à trouver car les méthodes et les normes doivent continuer d'évoluer, en tenant compte des mutations du champ patrimonial investi. En effet, lorsqu'un champ s'étend, ou que de nouvelles méthodes sont abordées, il est nécessaire d'adapter pour tous au-delà de la méthode, les thésaurus* et tous les outils permettant de garantir un Inventaire général. On soulignera la volonté des 26 Régions de développer des outils communs adoptant les mêmes langages d'échanges qui sont par ailleurs ceux du système documentaire national. Les bases nationales ainsi enrichies alimentent de manière cohérente le « porter à connaissance » de l'Etat. Une association de toutes les Régions mène actuellement sur ce sujet, avec le ministère de la Culture et de la Communication, une réflexion sur la mise en place d'un outil d'échanges entre les Régions et l'Etat. Destiné à alimenter les bases nationales, il



© Parc naturel régional de la Brenne
9-1. Maison, village de Sacierges-Saint-Martin (36)



© FPNRE
9-2. Balade à Château-Guillaume, Lignac (36)

visera dans un langage XML*, à entretenir un dialogue permanent entre les dossiers électroniques d'enregistrement sur le terrain, leur transmission dans les bases de données et la diffusion tant au plan régional qu'au niveau national. Cette démarche pourra également être en lien direct avec l'Atlas des patrimoines*, projet ambitieux de notre ministère, très attendu par tous nos partenaires et qui sera présenté lors de ces journées.

Si le niveau national joue encore un rôle primordial, la démarche générale doit tenir compte très fortement des enjeux et questionnements spécifiques et propres à chaque territoire. L'implication des élus sur cette question étant nécessaire, un important travail est aujourd'hui mené en région pour sensibiliser à ce questionnement.

Des opérations d'Inventaire général peuvent aussi être menées au plan national sur des thématiques particulières (réseaux comme les canaux, séries comme les établissements scolaires ou territoires à enjeux comme les littoraux...) et tout questionnement nouveau fait l'objet d'un échange au sein du Conseil national pouvant donner lieu à avis.

L'Inventaire pourquoi faire ?

Pour connaître, les éléments de connaissance relatifs au patrimoine immatériel et mémoriel, il est nécessaire de mieux connaître son territoire, ses populations et aussi la façon dont les territoires sont imaginés et représentés.

L'Inventaire, pour quoi faire ?

Connaître pour valoriser en connaissance depuis la protection sous toutes ses formes jusqu'à la publication des objets ou oeuvres

replacés dans leur contexte et donc aussi d'ensembles urbains, de paysages, de traditions et savoir-faire.

L'Inventaire, comment faire ?

La diffusion des résultats de l'Inventaire nécessite pédagogie et traduction en matière de mise en forme, pour qu'ils puissent ensuite être compris et utilisés dans l'aménagement du territoire et comparables d'un territoire à l'autre.

De ce point de vue, la méthodologie et les outils communs sont indispensables.

Comment et dans quelle mesure cette connaissance peut-elle contribuer à un aménagement soutenable des territoires ?

Cet enjeu constitue un dénominateur commun permettant d'associer Parcs naturels régionaux et services de l'Inventaire général du patrimoine culturel, à travers la convention qui unit depuis l'an dernier la Fédération des Parcs naturels régionaux au ministère de la Culture et de la Communication depuis de nombreuses années dans les faits.

Cette rencontre vient s'inscrire dans une dynamique de transversalité conforme à la réorganisa-

tion de notre ministère, en associant l'architecture aux patrimoines, en croisant les regards à partir de la réflexion sur l'évolution des territoires, notamment ruraux mais aussi périurbains, sur lesquels nous manquons encore de repères. Elle pourra également à partir de l'expérience menée par les Parcs naturels régionaux en matière d'inventaires du patrimoine bâti, servir de laboratoire, ouvrir des pistes de réflexion sur les attentes des élus, pour nous aider dans la démarche de sensibilisation des élus et des citoyens à conduire sur le terrain.

Ces journées constituent enfin une opportunité pour notre ministère d'affiner la demande de chacun en matière de connaissance du patrimoine culturel et aussi de réfléchir aux outils à apporter aux services en Régions comme aux élus dans le cadre de l'aménagement des territoires.



10-1. Prospection archéologique, Martizay (36)



10-2. Notz-l'Abbé, Martizay (36)



Introduction à la méthode de l'Inventaire général du patrimoine culturel

Bruno MALINVERNO, Inspection générale des patrimoines (Collège « Inventaire »)
bruno.malinverno@culture.gouv.fr

Il s'agit ici, en guise d'introduction, de rappeler les principes fondant la méthode de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

Confrontés avec leurs diverses applications sur les territoires des Parcs naturels régionaux, ils permettront d'alimenter les débats au cours de cette rencontre.

L'Inventaire a officiellement été créé par décret, le 3 mars 1964. Ce décret stipule que « l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, consistera, dans un contexte de recherche scientifique pure, excluant toute préoccupation d'ordre administratif ou fiscal, à recenser, à étudier et à faire connaître toute œuvre qui, du fait de son caractère artistique, historique ou archéologique, constitue un élément du patrimoine national. »

Les trois missions fondamentales de l'Inventaire sont ainsi fixées. Elles restent, 46 ans après, les mêmes : recenser, étudier, faire connaître.

Recenser

L'inventaire consiste, au sens littéral du terme, à faire la liste et à dénombrer sur un territoire l'ensemble des éléments répondant à la définition inscrite dans le décret fondateur.

Cette opération implique de renseigner chaque œuvre recensée par les quatre informations suivantes : la désignation de l'œuvre c'est à dire sa dénomination et éven-

tuellement son appellation ; sa localisation (adresse, références cadastrales, coordonnées géographiques) ; sa datation, fut-elle approximative à ce stade ; son statut (privé ou public).

Ces premières informations (données essentielles), peuvent bien sûr être complétées par d'autres immédiatement accessibles, leur attribution à un auteur par exemple, si celui-ci est connu.

La liste des œuvres faite, leur étude peut maintenant être conduite.

Etudier

Il s'agit d'une étude monographique pour une œuvre ou d'une étude collective pour une famille d'œuvres.

Ces études peuvent également être thématiques pour des ensembles identifiés ou des agglomérations, par exemple.

Faire connaître

Cette mission n'est que la troisième chronologiquement, mais tout aussi importante que les deux autres. Il s'agit de communiquer les résultats vers le public, tous les publics, savants ou non. Sa réalisation suppose un important travail de traitement documentaire des données produites. Celui-ci conditionne aussi leur pérennité, la capacité de les transmettre et leur accessibilité.

Ce travail se traduit par la constitution des dossiers d'inventaire, longtemps sous forme papier, aujourd'hui le plus souvent sous



forme numérique, par l'alimentation des bases de données nationales, Mérimée* pour l'architecture, Palissy* pour les objets et Mémoire pour les images. Dossiers et notices des bases de données sont la première forme de publication de ces résultats. Ils trouvent aussi leur place dans des publications, traditionnelles ou numériques, dans des collections nationales bien connues (Parcours du patrimoine, Images du patrimoine, Cahiers du patrimoine) ou régionales.

Le caractère scientifique de l'Inventaire est fondé sur deux principes qui font aussi sa singularité par rapport aux inventaires étrangers : il est d'une part général, d'autre part topographique*.

- L'Inventaire est général. Il concerne toute œuvre, dont le caractère historique, artistique ou archéologique constitue un élément du patrimoine

national : ordinaire ou vernaculaire pour le bâti, de série pour les œuvres mobilières et populaires.

- L'Inventaire n'est véritablement complet que si l'on procède au recensement du patrimoine bâti et immobilier. La corrélation des études simultanées des deux domaines enrichit singulièrement la portée et la pertinence des résultats et la compréhension du territoire concerné.
- L'Inventaire est topographique. La primauté est donnée à l'approche topographique de préférence à une approche thématique. L'étude simultanée de l'ensemble des œuvres immobilières et mobilières sur un territoire est plus porteuse de connaissance et de compréhension du territoire.

Les missions de l'Inventaire portent sur les œuvres in situ. D'où l'impérative nécessité du travail de terrain. Cette particularité peut le distinguer du travail universitaire ou de celui de nos collègues des musées. C'est aussi pour cela que les œuvres conservées



12-1. Balade à Château-Guillaume, Lignac (36)



12-2. Grange à porteau à Chavannes, Azay-le-Ferron (36)

dans les collections publiques ne seront pas retenues même si certaines d'entre elles peuvent comporter des éléments susceptibles d'éclairer les œuvres du territoire d'étude. Les œuvres détruites ne sont pas prises en compte.

La conduite d'une opération d'Inventaire

Le décret du 20 juillet 2005 relatif au contrôle scientifique et technique fixe les normes d'Inventaire et ce qui les motive. Les normes portent sur les méthodes, les vocabulaires, les formats et les schémas de données.

Ces normes assurent aux résultats de l'Inventaire :

- la cohérence des résultats au niveau national, pour permettre une comparaison et la réalisation de synthèses de ces données ;
- une pérennité des données ;
- l'interopérabilité des données, qui leur permettront d'être

lues par les bases nationales, transmises et comprises par tous ;

- l'accessibilité des données à tous.

En guise de conclusion

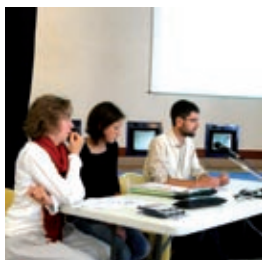
La force de l'Inventaire général du patrimoine culturel est d'être fondée sur un socle méthodologique unique.

Le respect de la méthode et des principes communs assure depuis plus de 40 ans des résultats cohérents et comparables entre eux. Pour être unique, la méthode n'en n'est pas moins d'une grande souplesse ce qui permet sa déclinaison en une multitude d'applications très différentes les unes des autres.

Cette souplesse permet en particulier à des partenaires, tels que les Parcs naturels régionaux, d'y trouver leur compte, en particulier en y glissant leurs attentes propres sans remettre en cause les principes fondateurs.

[Vues partagées]

Les modes d'approche au sein des Parcs naturels régionaux



La méthodologie des Parcs du Nord, étude du territoire, des villages et de l'architecture

Véronique BAUD-BOULEN, Parc Scarpe-Escaut

Grégory BOULEN, **Lise DEBAERE**, Parc de l'Avesnois

v.boulen@pnr-scarpe-escaut.fr

gregory.boulen@parc-naturel-avesnois.com

lise.debaere@parc-naturel-avesnois.com

Dès la fin des années 1990, les Parcs naturels régionaux du Nord ont œuvré pour une ambition commune : la préservation et la valorisation de leur patrimoine bâti.

A ce titre, la problématique du patrimoine bâti a été prise en compte et affichée dans les chartes des Parcs, et un programme de valorisation et de préservation a été mis en place sur les deux territoires après la création du Parc naturel régional de l'Avesnois en 1998, et suite au renouvellement de charte en 2002 pour le Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Historique des programmes et de la méthode mise en œuvre

Cette ambition a été réaffirmée en 2010 dans les nouvelles chartes des Parcs, engageant de manière spécifique les partenaires fondateurs des programmes (DRAC, CAUE* du Nord et Mission de l'Inventaire de la Région Nord-Pas de Calais).

Ces programmes proposent une approche complète du patrimoine bâti, permettant l'appropriation de sa connaissance pour mieux agir sur sa préservation et sa valorisation.

Ils comprennent un volet « connaissance » mis en œuvre grâce à un diagnostic raisonné, et un volet

« actions », permettant d'engager une dynamique de territoire autour du patrimoine bâti, comprenant à la fois préservation, valorisation, découverte et sensibilisation autour de ce patrimoine.

A partir du diagnostic raisonné du patrimoine bâti, des documents de synthèse, de sensibilisation et de valorisation sont élaborés, prenant des formes différentes en fonction du public visé : guides techniques et communaux, expositions, Cdrom, etc. Les données récoltées et mises en forme servent à aiguiller les

choix en matière de préservation du patrimoine bâti, notamment à travers les Porters à Connaissance mis à disposition des communes et des bureaux d'études lors de l'élaboration des PLU*, ou lors de projets d'aménagement.

Cette connaissance patrimoniale permet aussi aux Parcs d'être plus à même de dispenser des conseils en matière de restauration de patrimoine bâti, par le biais de la diffusion de fiches et de guides conseils, mais aussi par la mise en place d'événements grand public pour le conseil à la restauration.



© Parc naturel régional de l'Avesnois

L'exploitation de la connaissance sur le terrain permet en outre aux Parcs de préserver leur patrimoine bâti, par la mise en œuvre de chantiers de restauration de petits éléments de patrimoine bâti, à destination de jeunes bénévoles ou des agents techniques des communes.

Ce diagnostic sert également à valoriser et faire connaître le patrimoine bâti par le biais d'expositions sur l'architecture, ou la production de livrets de découverte du patrimoine.

Les objectifs généraux du programme « Patrimoine Bâti » sont :

- l'amélioration de la connaissance du patrimoine bâti afin d'optimiser les actions de valorisation ultérieures ;
- la création d'une dynamique de territoire autour de cette connaissance ;
- la concertation et la coordination des différents intervenants sur les territoires de Parc ;
- la sensibilisation et la valorisation culturelle, touristique et économique de ce patrimoine bâti.

Le diagnostic raisonné du patrimoine bâti compose le volet « connaissances » du programme des Parcs. Le volet « actions », à partir des données collectées dans le cadre de l'étude, est assez similaire et se décline dans les deux Parcs.

La méthode de travail

Des méthodes « sœurs » ont été élaborées, intégrant des échelles d'études complémentaires.

Le Niveau 1, appelé « Le bâti comme composante du grand paysage », appréhende les liens entre bâti et grand paysage à l'échelle du territoire étudié.

Le Niveau 2, nommé « Le bâti comme composante de la forme urbaine », s'attache à l'étude de l'organisation villageoise.

Enfin, le Niveau 3, désigné en tant que « bâti comme élément architectural », étudie le patrimoine bâti à l'échelle de la parcelle.

Chaque Parc a adapté cette méthode à son territoire. En Scarpe-Escout, l'ensemble des communes de chaque entité territoriale est traité, tandis qu'en Avesnois, il est procédé à un échantillonnage de communes et de type de bâti suivant les entités paysagères étudiées, du fait de la taille nettement plus importante du territoire (150 communes contre 60 en Scarpe-Escout).

Les partenaires techniques du programme ne sont autres que les partenaires fondateurs de la méthode, à savoir DRAC Nord-Pas de Calais, CAUE du Nord et Mission de l'Inventaire général du Patrimoine culturel de la Région Nord - Pas de Calais.

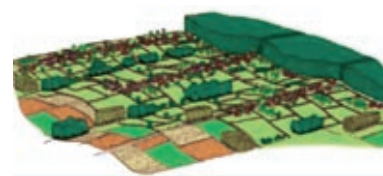
Ces différents partenaires se sont impliqués dans la co-construction de la méthode, par la mise en œuvre conjointe du diagnostic raisonné, et l'expertise scientifique et technique indispensable aux volets « connaissance » et « actions ».

La méthode appliquée en Avesnois

- Le niveau 1 : le bâti comme composante du grand paysage

L'échelle d'étude est celle de l'entité paysagère.

L'objectif de ce niveau est de définir la manière dont le bâti ancien vient s'inscrire dans le paysage, ainsi que les relations qu'il entretient avec les grands éléments paysagers. Ce niveau est mis en



© Parc naturel régional de l'Avesnois

œuvre à partir d'une analyse des données paysagères existantes : celles déjà réalisées par le Parc, et celles réalisées par ses différents partenaires. Un travail de lecture cartographique est également mené, ainsi qu'un travail sur le terrain afin de mettre en avant les relations qu'entretiennent bâti et grands éléments morphologiques de l'entité paysagère.

Ainsi, ce niveau permet de définir les enjeux et de donner des préconisations relatives à l'implantation et à l'intégration du bâti dans le paysage.

A ce niveau d'étude, le partenaire technique accompagnant le Parc (paysagiste) sur le terrain est le CAUE du Nord (un paysagiste et un architecte). Il en va de même en Scarpe-Escout.

- Le niveau 2 : le bâti comme composante du cadre de vie

Ce niveau tente de définir comment le bâti ancien participe à la forme urbaine et à l'organisation du village. L'échelle de ce niveau d'étude est donc le village.

Chaque commune de l'entité pay-

sagère définie est parcourue, sachant qu'une entité paysagère peut couvrir entre 15 et 30 communes. Comme pour le niveau 1, à ce niveau d'étude, le partenaire technique accompagnant le Parc sur le terrain est le CAUE du Nord (un paysagiste et un architecte). La même méthode est suivie en Scarpe-Escout.



17-2. Maison double

- Le niveau 3 : le bâti comme composante du patrimoine architectural

Le niveau 3 s'attache plus spécifiquement à l'étude de l'habitat, et prend donc en compte la lecture de la parcelle. Cette dernière échelle de travail correspond à la partie Inventaire du diagnostic. Elle apporte une connaissance plus fine des différents types d'édifices rencontrés sur l'entité. Ce niveau d'études est élaboré et mis en œuvre, en étroite collaboration avec la Mission de l'Inventaire Général de la Région Nord-Pas de Calais. Les échanges sont réguliers avec le service, tant sur le terrain qu'au niveau de la saisie et de la restitution de l'étude.

Appropriation de la méthode : des différences pour chaque territoire de Parc

En Avesnois, l'Inventaire est réalisé sur un échantillon de communes représentatif de chaque entité paysagère. Les communes sont sélectionnées selon des cri-

tères d'implantation paysagère et de taille, mais aussi à partir de leur histoire artisanale et industrielle.

Pour le niveau 3, l'inventaire se cantonne à l'habitat rural antérieur à la seconde guerre mondiale. Une grille de terrain sert de base descriptive à l'étude, reprenant les principaux éléments de chaque édifice inventorié : état sanitaire, abords, matériaux de construction, caractéristiques architecturales, implantation, etc... Ce travail donne lieu à la création d'une base de données dont certains édifices sont sélectionnés et versés sur la base Mérimée, permettant d'en ressortir des statistiques sur les caractéristiques du bâti dans l'entité paysagère. Cet inventaire permet à la fois d'avoir une vision globale du territoire, mais aussi d'obtenir une sélection des édifices remarquables, et ainsi de faire ressortir le type d'habitat le plus fréquemment rencontré sur l'entité.

En Scarpe-Escout, l'Inventaire prend la forme d'un travail topographique systématique, prenant en compte l'ensemble du bâti antérieur à 1940, qu'il soit public ou privé. L'étude est segmentée par entité territoriale, permettant ainsi une approche plus aisée.

L'étude d'Inventaire est retranscrite dans les outils « Mérimée », mais



15-2. Maison bourgeoise

sert aussi à l'élaboration de guides techniques de conseils à la restauration pour les communes (en Avesnois), de fiches conseils à la restauration destinées aux porteurs de projets publics ou privés (en Scarpe-Escout), et sous la forme de recommandations lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

La notion de « contexte » en Avesnois

En dehors des trois niveaux d'études présentés, une notion plus particulière est abordée par le Parc de l'Avesnois. Il s'agit d'un niveau d'étude préalable, « le contexte ». En lien avec la Mission de l'Inventaire, le territoire de chaque entité paysagère est étudié en termes de géologie, démographie, activités industrielles et artisanales, ainsi que les réseaux de communication et les réseaux hydrographiques. Cette étude préalable, sert, entre autres, de clef d'entrée aux autres niveaux.

Répartition de l'étude entre les différents partenaires

En Avesnois comme en Scarpe-Escout, sur l'ensemble de l'étude de diagnostic, le terrain se partage entre les acteurs suivants : CAUE du Nord, Mission de l'Inventaire et Parcs. Le CAUE (compétence mobilisée : paysagiste et architecte) intervient plus particulièrement sur les deux premiers niveaux, correspondant au paysage et à la forme urbaine, avec le Parc, tandis que l'étude architecturale est prise en charge par le Parc (compétence mobilisée : architecte), avec un appui de la Mission de l'Inventaire (compétence mobilisée : chercheur).

En Scarpe-Escaut, CAUE (compétence mobilisée : paysagiste et architecte) et Parc (compétence mobilisée : paysagiste) travaillent ensemble sur les deux premiers niveaux de l'étude, à savoir grand paysage et forme urbaine, tandis que la Mission de l'Inventaire (compétence mobilisée : chercheur) et le Parc (compétence mobilisée : historien d'art) interviennent en partage sur le troisième niveau, à savoir l'étude architecturale.

Des productions restituant les résultats du diagnostic

A partir de l'étude, sont réalisés des documents restituant les données à différents publics.

En Scarpe-Escaut, une première entité territoriale a été couverte, « la Campagne habitée ».

De cette étude est sorti un Cdrom. Il regroupe l'ensemble des documents électroniques élaborés à partir du travail de terrain et d'inventaire et correspond aux bâtiments sélectionnés sur cette entité paysagère.

Une partie des données du troisième niveau a été directement reversée dans la base Mérimée du ministère de la Culture (notices).

En Avesnois, la restitution se présente sous forme papier et en publications. Trois types de documents correspondent alors à trois ambitions différentes :



16-1. Ponceau en grès



16-2. Maison élémentaire

- le guide technique, rédigé à l'échelle de l'entité paysagère, correspond à la synthèse des données recueillies par entité. Ce document technique s'adresse aux élus, aux bureaux d'études et aux acteurs locaux concernés par l'urbanisme et l'aménagement ;
- les guides techniques communaux correspondent à une synthèse des données recueillies à l'échelle de chaque commune. Ils sont transmis à chaque commune ;
- des expositions itinérantes, adressées au grand public, ont également été réalisées.

Chaque entité paysagère est représentée par une exposition, à partir de laquelle un travail d'animation, de sensibilisation et de suivi est assuré auprès des communes. Ces expositions permettent de faire le lien entre le territoire et le patrimoine, et entre documents d'urbanisme ou d'aménagement, et connaissance de la commune.

Evolution de la méthode et bilan

Sur dix ans d'application de la méthode en Avesnois et huit ans

en Scarpe-Escaut, quelques évolutions ont eu lieu.

En Avesnois

En Avesnois, les volets prospectifs et recommandations ont pris de l'ampleur, étant directement en lien avec l'élaboration de documents d'urbanisme.

Cette évolution s'est ressentie au niveau de la rédaction des guides techniques communaux, en intégrant pour chacun des trois niveaux d'étude des recommandations spécifiques à chaque forme bâtie.

La méthodologie de travail de terrain, notamment pour le troisième niveau d'étude, a été adaptée au nombre de communes étudiées, tant par rapport à l'importance de l'entité, que pour la taille de chaque commune.

En Scarpe-Escaut

Après six ans d'étude, la méthode a été réadaptée en 2008.

De trois niveaux d'étude, la méthode a été allégée pour ne comprendre que deux niveaux, que sont « le bâti en tant que composante du grand paysage et de la forme urbaine » et « le bâti comme

élément architectural ». Après la « Campagne habitée », l'étude de diagnostic raisonné est portée sur le « Cœur de nature ».

Ces deux niveaux d'étude, en terme de méthodologie, se déclinent en deux phases de travail : une phase de pré-étude, où il est procédé au diagnostic complet de l'entité territoriale étudiée, pour chacun des deux niveaux, et une phase d'études thématiques, permettant de faire ressortir les principales caractéristiques et phénomènes bâtis de l'entité, et engageant un travail plus fin sur certains aspects rencontrés.

Une dimension transfrontalière

Tant en Avesnois qu'en Scarpe-Escaut, une dimension transfrontalière est donnée au programme, par le biais de projets européens (Interreg).

En Scarpe-Escaut, cela s'est traduit directement dans la nouvelle charte de Parc, à dimension transfrontalière, à travers les actions du Parc transfrontalier du Hainaut, regroupant à la fois le Parc naturel régional Scarpe-Escaut (versant français) et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (versant wallon). Des interventions communes sont en cours.

En Avesnois, cela s'est traduit par la mise en place d'un nouveau

programme, regroupant trois partenaires belges (GAL de la Botte du Hainaut, Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville et Institut du Patrimoine Wallon) et trois partenaires français (le Parc naturel régional de l'Avesnois, le CAUE du Nord et Espaces naturels régionaux).

Ce programme, intitulé « Transformation du patrimoine », porte spécifiquement sur le patrimoine bâti, tant en terme de connaissances que de valorisation et de formation. Cette ouverture sur les deux territoires permet une diversification des financements, et de tester l'application de la méthode du diagnostic sur un territoire transfrontalier.

Bilan qualitatif de la démarche

Les limites de la démarche portent sur l'exploitation des résultats, du fait de la durée des programmes ; mais aussi sur le décalage que l'on peut rencontrer entre ambition et capacité à produire l'étude : allongement des délais, risque de démotivation des élus en territoire, auxquels il est nécessaire de faire comprendre l'intérêt du programme. Les limites de l'étude peuvent également porter sur l'étude architecturale elle-même, centrée en Avesnois uniquement sur le patrimoine rural et l'habitat

(ce choix résulte cependant de la méthode initiale).

Les avantages de la démarche tiennent surtout dans la mise en place d'un travail multi-partenaire, aux compétences diverses, accompagné d'une certaine transversalité dans le travail accompli. Cette caractéristique fondamentale du programme apporte une valeur scientifique à l'outil et à la méthode, mais aussi une qualité à l'étude, grâce au travail partenarial de la Mission de l'Inventaire et du CAUE du Nord. Le croisement des regards est également un élément riche, du fait des compétences spécifiques de chaque partenaire.

Enfin, l'approche opérationnelle de la méthode mise en place est un point non négligeable, le premier axe du travail portant sur la connaissance, le second axe étant quant à lui ciblé sur des actions de sensibilisation et de



17-1. Maison de bourg

➔ Pour en savoir plus...

- Parcours du patrimoine - Le Sud de la Pévèle - Architectures de la Campagne habitée, éditions Lieux Dits, juin 2009
- Diagnostic raisonné du patrimoine bâti en Scarpe-Escaut – Phase 1 : secteur de la Campagne habitée, Cdrom, PNR Scarpe-Escaut éditeur
- Fiches conseils à la restauration du bâti ancien, PNR Scarpe-Escaut éditeur, mai 2009.
- Guide technique du patrimoine bâti de la Fagne de Trélon
- Guide technique du patrimoine bâti de la Thiérache
- Guide technique du patrimoine bâti du Pays d'Avesnes
- Guide technique du patrimoine bâti du Bavaisis
- Guide technique du patrimoine bâti du Plateau de Mormal
- Guide technique transfrontalier du patrimoine bâti de la Fagne de Solre



Vers un Inventaire croisé du patrimoine, architecture et archéologie

Renaud BENARROUS, Julia DESAGHER, Parc de la Brenne
renaud.benarrous@parc-naturel-brenne.fr
j.desagher@parc-naturel-brenne.fr

Depuis sa création en 1989, le Parc naturel régional de la Brenne a conduit un certain nombre d'actions visant à la connaissance de son patrimoine. On compte parmi celles-ci la réalisation d'inventaires architecturaux et culturels : inventaire du petit patrimoine entre 1997 et 2004 sur l'ensemble du territoire du Parc ; inventaire du canton du Blanc par le service régional de l'Inventaire, ayant donné lieu à une publication.

Une convention culturelle avec la DRAC a ensuite permis la conduite d'un inventaire de l'architecture rurale, en partenariat avec le service régional de l'Inventaire sur les cantons de Bélâbre (sud du Parc) et de Mézières-en-Brenne (nord du Parc), sous la conduite d'une chargée de mission recrutée par le Parc. Enfin une étude croisant inventaire archéologique et bâti vient d'être engagée sur le canton de Tournon-Saint-Martin.

Plusieurs autres projets communs à l'archéologie et au patrimoine



18-1. Puits à Cherves, Pouligny-Saint-Pierre (36)

bâti ont été menés depuis une dizaine d'années. Un inventaire topographique a été réalisé par le service régional de l'Inventaire sur la problématique de l'architecture en bauge sur une petite commune du sud du Parc (Tilly). En parallèle, un inventaire archéologique et du parcellaire a été conduit par le service régional de l'archéologie. De même une étude archéologique et morphologique des bourgs de la vallée de la Creuse a associé le service régional de l'Inventaire, celui de

étroitement trois inventaires : un inventaire de l'architecture rurale, un inventaire archéologique mené dans le cadre d'une prospection-inventaire, et dans la mesure du possible, un inventaire des sources textuelles, graphiques et iconographiques pouvant documenter l'histoire de l'habitat, des pratiques agricoles, artisanales, industrielles et des paysages. Ce projet s'inscrit dans la nouvelle charte du Parc (2010-2022). Son objectif est d'enrichir les champs de la connaissance, en



18-2. Tuilerie-briqueterie et moulin de Notz-Marafin, Saulnay (36)

l'archéologie et le Parc. L'histoire de la genèse et de l'évolution du paysage d'étangs, identitaire du Parc de la Brenne a également fait l'objet d'une étude historique et archéologique aboutissant à une thèse.

Suite à ces différentes études, le Parc a souhaité expérimenter une méthodologie d'approche nouvelle avec la mise en œuvre d'un inventaire croisé, associant

appréhendant les éléments patrimoniaux, du vestige archéologique à la structure bâtie, en vue de l'élaboration d'un corpus global pouvant prendre la forme d'un Atlas des patrimoines. Il permettra d'optimiser les études, par la mutualisation de la recherche documentaire sur les sources primaires et secondaires, par un dialogue constant entre les chargés de missions et par un contact avec les habitants, l'objectif étant

également de développer les échanges entre inventaire et aménagement.

L'inventaire de l'architecture rurale, conduit en partenariat avec le service régional de l'Inventaire de la Région Centre, a d'abord été réalisé selon la méthode du recensement (2004-2009), la saisie des données s'effectuant sur le logiciel RENABL mis à disposition par la Région.

Que prenait-il en compte ?

- les fermes et maisons, les bâtiments publics (mairies, écoles), ceux de l'artisanat et de l'industrie ;
- les édifices majeurs de l'architecture domestique, (châteaux, manoirs) et religieuse n'ont quant à eux, pas été pris en compte si ce n'est pour le contexte.

La réalisation d'un nouveau cahier des clauses scientifiques et techniques, et d'une nouvelle convention de partenariat entre la Région et le Parc, en 2010, a permis de redéfinir la méthode. L'inventaire topographique a été retenu, puis adapté au contexte territorial, aux objectifs et attentes du Parc.

Toutes les formes architecturales antérieures à 1950 sont examinées. L'investigation est ensuite modulée par une approche privilégiant l'étude et l'analyse de l'architecture rurale vernaculaire, au cours de laquelle la maison et la ferme sont soumises à un questionnement particulier.

Les autres formes architecturales du milieu rural (par exemple : monuments aux morts, croix, églises, châteaux) sont simplement recensées.

Ces données offrent un premier diagnostic permettant une prise en compte raisonnée du patrimoine dans l'aménagement du territoire. Parallèlement une nouvelle



19-1. Appareil en calcaire et grès à Durtal, Martizay (36)

table de données complémentaires a été paramétrée. Elle permet de préciser l'analyse typologique des maisons et des fermes, d'intégrer des mesures de protection et de surveillance propres au Parc et de prendre en compte l'intérêt architectural des édifices, à l'échelle communale ou cantonale (cf. Veille architecturale : intervention de Dany Chiappero).

Cet inventaire implique aussi un recensement des sites archéologiques pour verser de nouvelles informations à la carte archéologique nationale. La méthode est simple : elle consiste à faire des recherches documentaires, une enquête orale sur le terrain, ainsi qu'une prospection archéologique. Une prospection a débuté en 2001 sur le secteur de la Grande Brenne, accompagnant la recherche sur les paysages d'étangs, et se poursuit actuellement sur le canton de Tournon-Saint-Martin.

Elle implique une analyse des différents milieux, en privilégiant une prospection fine sur labours, dite prospection systématique.

Depuis 2006, le Parc a également développé et intégré une méthodologie particulière pour l'étude des ouvrages d'art que sont les structures piscicoles.

Cette prospection dite thématique a conduit à la caractérisation et à la datation individuelle (archives,

données archéologiques, isotopiques et dendrochronologiques*) de la majorité des plans d'eau du réseau « historique », c'est-à-dire préindustriel de la Grande Brenne. Si l'inventaire des sources textuelles, graphiques et iconographiques prend du temps, il permet au Parc de réaliser un travail aussi complet que possible sur la documentation primaire de toutes les époques.

L'inventaire croisé a été entamé dans le canton de Tournon-Saint-Martin qui s'étend sur plus de 21 000 ha et chevauche plusieurs entités paysagères :

- Au nord, le Pays d'Azay : plateau calcaire ;
- La Grande Brenne : buttons, étangs et grandes prairies ;
- Le Pays blancois : plateau calcaire traversé par la vallée de la Creuse et la vallée de l'Anglin.



19-2. Prélèvements dendrochronologiques par Archéolabs, les Simois, Sainte-Gemme (36)



19-3. Surveillance archéologique de travaux d'enfouissement de réseaux, Durtal, Martizay (36)



20-1. Bonde à pilon typique des étangs brennoux, Saint-Michel-en-Brenne (36)



20-2. Saint-Louis, Prissac (36)

L'inventaire archéologique a conduit à la découverte ou à la vérification d'une cinquantaine de sites enregistrés sous forme de fiches descriptives de trois types : sites non piscicoles, structures piscicoles et parcelles prospectées.

L'étude de plans cadastraux a par ailleurs permis de reconstituer 38 plans d'eau pré-industriels dont 15 aujourd'hui à l'abandon.

Pour le croisement d'approches, on peut évoquer l'exemple du site de Durtal sur la commune de Martizay dont l'environnement archéologique a pu être précisé (indices d'occupation antique, atelier de potiers mérovingien, sites d'extraction d'argile, métallurgie ancienne, habitat médiéval et moderne). Attesté dès le XIII^{ème} siècle, ce logis a été daté par dendrochro-

nologie lors d'une campagne en novembre 2009. Ce type d'opérations très importante pour le Parc, qui en a conduit une vingtaine depuis le début de l'inventaire, permet d'affiner la datation d'édifices souvent faiblement documentés, et de nourrir les approches typologiques de l'architecture rurale.

Pour la restitution commune de ces données, le Parc, dans un premier temps, utilise les outils et bases de données propres à chaque inventaire, en exploitant les champs de renvoi des bases Mérimée et Patriarche*.

Ces inventaires croisés ont vocation à intégrer l'Atlas des patrimoines du Parc, système d'information géographique actuellement plus avancé sur le plan de la saisie des données naturalistes. Les dif-

férentes couches de connaissance pourront se superposer, et permettre une restitution commune des données au public et participer au porter à connaissance des communes dans le cadre des documents d'urbanisme ou être utilisés dans les démarches de préservations communales du patrimoine (cf. page 54, intervention de Claire Moriceau et de Fabien Privat).



20-3. Petit ferrier, vestige d'un atelier sidérurgique non daté, Martizay (36)

➔ Pour en savoir plus...

- BENARROUS (R.). - La datation des étangs de la Grande Brenne, nouvelles perspectives archéologiques. In : - Les zones humides européennes : espaces productifs d'hier et d'aujourd'hui : Actes du premier colloque international du Groupe d'Histoire des zones humides, Le Blanc, 21-23 octobre 2005. Aestuarina. Cordemais : Estuarium, 2007, p. 163-180.
- BENARROUS (R.). - La Grande Brenne aux périodes préindustrielles (Indre). Contribution à l'histoire des paysages, des étangs et des relations sociétés/milieus dans une zone humide continentale. Approches historique, archéologique et paléo-environnementale. Thèse de doctorat « archéologie ». Paris : Université de Paris I, 2009 (<http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/57/58/10>).
- BENARROUS (R.). - Rapports d'activité. Etude archéologique et historique du canton de Tournon-Saint-Martin. Orléans : SRA Centre, 2009-2011.
- CHIAPPERO, Dany. Guide pour la restauration et l'entretien de l'architecture rurale. Rosnay : Parc naturel régional de la Brenne, 2001.
- TREZIN, Christian. Entre Brenne et Poitou. Le canton du Blanc. Inventaire général, AREP-Centre, 2005.



Orientations pour un Inventaire archéologique adapté au contexte environnemental du Parc de la Brenne

Solange LAUZANNE, Service régional de l'Archéologie, DRAC Centre
solange.lauzanne@culture.gouv.fr

L'inventaire archéologique est le recensement des vestiges archéologiques sur l'ensemble du territoire national. Il est au croisement de deux préoccupations, celle de recherche, pour laquelle il doit servir au minimum de répertoire de référence, et celle de gestion patrimoniale dans les processus d'aménagement du territoire. Les services régionaux de l'archéologie, dans les DRAC, sont chargés de l'établir, en collaboration avec les collectivités territoriales.

La prospection archéologique, l'un des moyens de le nourrir, initialement considérée comme une étape en amont de la fouille et vouée à la préparation de celle-ci, est devenue une démarche de recherche à part entière. Cette évolution intervient en France à partir des années 80, en partie à la faveur du développement de l'archéologie des grands travaux. Alain Ferdière¹ parle à son propos « d'archéologie extensive », par opposition à « l'archéologie intensive » de la fouille. Il dit de cette archéologie qu'elle est « moins précise mais plus globale, susceptible de donner une vision historique générale d'un terroir, d'une région ».

Les archéologues ont appris à prendre en compte les données de l'environnement et à développer toute une réflexion sur les conditions d'érosion ou de conservation des vestiges. La notion de site s'en est enrichie, l'objet d'étude s'éten-

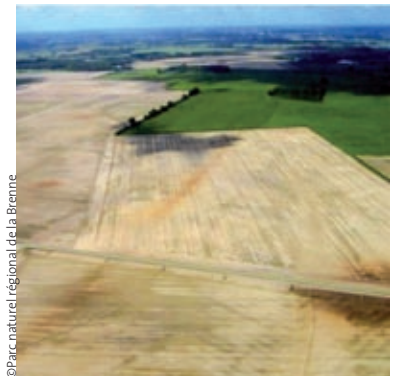
dant aux données de l'environnement, du climat, du paysage en place à telle époque, ou du paysage « hérité ». En élargissant ainsi le champ et en changeant d'échelle, de nouvelles problématiques de recherche se sont développées, ayant trait aux paysages, urbains ou ruraux, plus généralement aux interactions hommes/milieu.

La poursuite de l'inventaire archéologique est largement tributaire du développement de telles recherches.

L'inventaire archéologique a, dans ses objectifs, de servir à la bonne gestion des ressources archéologiques dans le cadre de l'aménagement du territoire. Cette préoccupation repose sur le constat de l'érosion accélérée des restes des sociétés passées, érosion telle qu'en une ou deux générations, on aura détruit une part considérable des vestiges que les manières de construire, cultiver ou produire des siècles passés avaient permis de préserver jusqu'ici. Or, cette part ne représente déjà que ce qui a réchappé au temps. C'est pourquoi elle est si précieuse, car irremplaçable.

L'un des objets de l'archéologie est d'étudier la dynamique à l'œuvre qui fait du monde dans lequel nous vivons un manuscrit regratté sur lequel chaque génération inscrit ses propres traces. Introduire la dimension historique dans l'appréhension de notre

environnement, c'est se donner des outils pour le comprendre mieux et faire que nos créations et aménagements tiennent compte de cette épaisseur, pour en tirer leçon peut-être mais aussi pour éviter de sombrer dans la standardisation qui banalise les territoires et les ensembles urbains. L'une des conséquences de cette approche est de poser la question de la conservation ou de la préservation d'une manière plus exigeante : car si étudier le passé consiste à étudier les transformations, c'est considérer que le présent et la projection vers l'avenir sont aussi des processus de transformation à l'œuvre.



© Parc naturel régional de la Brenne
21-1. Voie romaine chargée en scories de fer et ferriers antiques, Douadic (36)

Cette approche semble relativement bien croiser les préoccupations d'un Parc naturel régional.

Inventaires archéologiques en Brenne

En préparant le premier projet

1- Alain Ferdière, dir. *La prospection*. Paris, éditions Errance, 1998, p. 5

d'un inventaire archéologique du Parc de la Brenne, au printemps de 1995, le service régional de l'archéologie a cherché à construire une étude propre à ce territoire, dont les résultats pouvaient servir ses objectifs autant que ceux du Parc. L'angle le plus évident était celui du paysage des étangs : quelle était sa genèse, dans ses dimensions chronologiques, techniques, foncières, sociales ?

Partant de là, à quels autres paysages et façons du sol avait-il succédé ? Renaud Benarrou, en s'emparant du sujet grâce à D. Chiappero et O. Buchsenschutz, l'a transformé en recherche interdisciplinaire passionnante, conduisant à l'excellente thèse soutenue en décembre 2009.

On avait trouvé l'angle d'approche : prendre appui sur les questionnements spécifiques du Parc, sur son territoire, ses paysages, sa recherche d'une politique patrimoniale conjuguant connaissance, conservation et développement, pour élaborer les enquêtes.

D'autres études ont été lancées : l'inventaire des sites archéologiques de la commune de Tilly (2001), par P. Alilaire, complété par une analyse morphologique de ses paysages par J. Vilpoux ; une lecture de la formation et de l'évolution des bourgs de la vallée de la Creuse, due à S. Bryant (2002).

Dans le cas de Tilly, l'enquête est partie de la question autour du paysage de bocage. Le service régional de l'Inventaire faisait l'étude du patrimoine architectural : c'était l'occasion de croiser les enquêtes sur le même territoire. Seuls deux sites archéologiques étaient répertoriés avant étude. Le bocage est un milieu peu propice à la prospection pedestre à vue,



22-1. Durtal, Martizay (36)

les conditions de visibilité au sol étant rarement satisfaisantes et les sites plus difficiles à repérer. En contrepartie, ils peuvent être en meilleur état de conservation. A Tilly, l'enquête sur le terrain a inclus la recherche de micro-reliefs, permettant de repérer tumulus ou digues d'étangs fossiles, ou encore amas de scories, marnières, minières... Elle a aussi porté sur les composantes structurantes du paysage : chemins, maillage des parcelles, types de haies et composition végétale, système de drainage. L'étude a révélé une fréquentation très ancienne, dès le Paléolithique ancien et moyen, une occupation au Néolithique et pour les périodes historiques, des vestiges inédits d'époque gallo-romaine et du haut Moyen-Age. Une nouvelle fois, la pauvreté de l'information préalable sur cette commune correspondait, non à l'absence de sites, mais à leur méconnaissance.

Parallèlement, J. Vilpoux a entrepris une étude d'archéologie du paysage, se fondant sur la méthodologie développée par G. Chouquer. L'enquête avait pour objet de caractériser le bocage, de proposer une chronologie relative de sa mise en place. Elle s'est fondée sur l'étude des trames viaire, parcellaire et sur le réseau d'habitat. Les résultats met-

tent en évidence trois grandes formes d'organisation du paysage, réfutent quelques a priori, bref, confirment le potentiel de ce type d'approche.

L'évolution des bourgs de la vallée de la Creuse : le travail sur le patrimoine architectural porte sur ce qui se voit aujourd'hui ou peut être déduit des sources textuelles ou iconographiques. Pour comprendre comment le tissu actuel de chaque bourg et village s'est construit, il faut aussi prendre en compte ce qui ne se voit plus et ne peut s'appréhender que par l'archéologie, stricto sensu et/ou comme méthode de lecture, en pratiquant la lecture d'une sorte de stratigraphie horizontale.

Il s'agit de faire pour chaque bourg un bilan des connaissances historiques et archéologiques, afin d'évaluer leur potentiel archéologique, en recherchant tous éléments renseignant sur leur origine et leur développement. Dans les bourgs les plus modestes, souvent peu documentés, la charpente « urbaine » est si mince que leur morphologie a pu changer radicalement. L'étude opère selon trois échelles : le bourg lui-même, son environnement proche et sa position dans le réseau des villes et des villages.

Le principe est d'identifier les dif-

férents éléments de voirie, de parcellaire ou de construction, en les décomposant en « unités » que l'on s'efforce de remettre dans l'ordre de leur chronologie relative, en quête de ce qui structure le bâti actuellement visible.

L'objectif, clairement donné par S. Bryant, était « de dépasser la simple rédaction d'un document scientifique » pour en faire la matière d'un volet archéologique utilisable dans les plans locaux d'urbanisme, comme outil de gestion du patrimoine.

décision.

La diffusion des données de connaissance est le premier degré de restitution. Cet aspect est notamment développé dans les projets d'Atlas des patrimoines. Il faut également produire des rendus d'étude qui livrent une information hiérarchisée aux fins d'aménagement. On peut concevoir différents modes de restitution : au titre de l'aide à la conception, il s'agirait de mettre à disposition des synthèses cartographiques de l'analyse archéologique des éléments structurants des paysages urbains

bles. Cette information, si elle est donnée suffisamment en amont, peut aussi servir au choix des zones à aménager, le cas échéant après diagnostics archéologiques anticipés. La structuration de l'information doit être ajustée selon l'échelle d'analyse : à la parcelle, les éléments précis ; à petite échelle, territoire de la commune ou Parc, les informations zonales adaptées. Telles sont les directions dans lesquelles il semble nécessaire de poursuivre.



© Parc naturel régional de la Brenne
23-1. Laleuf, Martizay (36)

En fonction des buts poursuivis, approches et méthodologies peuvent ainsi changer et la mise en forme des résultats être différemment travaillée.

Pour quel usage ?

Comment utiliser ces données pour la gestion présente des territoires et pour l'avenir ?

Les objectifs que nous poursuivons peuvent se résumer en trois points : acquisition et diffusion des connaissances, préservation et gestion préventive, aide à la

ou ruraux et du potentiel archéologique enfoui, comme contribution à l'analyse de l'état initial ; au titre du document d'alerte ou de gestion patrimoniale, il conviendrait de signaler d'une part, les éléments dont l'intérêt, la nature, la rareté ou l'exemplarité, ou le caractère fortement structurant conduiraient à proposer la préservation et d'autre part, de définir en traduction zonale les secteurs dans lesquels tous travaux doivent être précédés d'investigations archéologiques préala-



© Parc naturel régional de la Brenne
23-2. Ferme de la Gamardière, Saulnay (36)



© Parc naturel régional de la Brenne
23-3. Pigeonnier du Pré-Picault, Preuilley-la-Ville (36)



Synthèse sur les Inventaires du patrimoine bâti dans les Parcs

Loriane GOUAILLE, Fédération des Parcs naturels régionaux de France
pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr
nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Travaillant sous la direction de Nicolas Sanaa, à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Loriane Gouaille, est chargée d'études sur les pratiques culturelles des Parcs.

Elle relate dans cette présentation, l'ensemble des opérations d'inventaire menées par les Parcs.

Avant-propos

L'attitude des 46 Parcs sur l'inventaire est à la fois collective et propre à chacun. Les relations Parcs-Inventaire doivent être replacées dans leur contexte particulier, chaque Parc étant situé sur un territoire, avec une histoire, un patrimoine et des besoins spécifiques. Chacun entretient des relations distinctes avec l'ensemble des acteurs du patrimoine et de l'Inventaire : la DRAC avant la décentralisation, aujourd'hui relayée par les services régionaux de l'Inventaire.

La question de la sensibilisation des élus au patrimoine, à sa valorisation et à sa connaissance est également à évoquer pour révéler la diversité des situations. Certains Parcs comme celui des Boucles de la Seine Normande ou de l'Avesnois n'hésitent pas à mener une opération d'Inventaire dès leur création. D'autres, s'engagent d'abord dans l'opérationnel tels le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin.

Les relations Parcs-Inventaire aussi évoluent dans le temps. Ce temps correspond le plus souvent à l'élaboration de la charte du Parc,

révisée tous les 12 ans, et dans laquelle vient s'inscrire le travail d'inventaire. Il peut y prendre de l'importance ou au contraire y être limité.

Présentation de l'étude

Une étude, intitulée « Urbanisme et Paysage. Inventaire des méthodes et outils des Parcs » a été menée par Eléonore Geneau au sein de la Fédération des Parcs en 2009-2010, sous l'égide de Nicolas Sanaa. Celle-ci est disponible sur le site de la Fédération des Parcs. Un questionnaire portant sur les méthodes d'inventaire employées avait, à cette occasion, été envoyé aux Chargés de mission des Parcs auquel 11 avaient répondu.

Un questionnaire complémentaire a été diffusé à l'occasion de la préparation de ces rencontres par Julia Desagner et Dany Chiappero, sur lequel s'appuie aussi cette intervention.

Méthode de l'inventaire dans les Parcs naturels régionaux

Deux courants de méthodes sont complémentaires dans les Parcs. L'un est issu directement des

besoins techniques des Parcs en matière de connaissance des éléments bâtis sur lesquels ils auront à intervenir pour des opérations de valorisation ; il utilise des bases de données construites localement, souvent thématiques car cela correspond à un besoin opérationnel. Celles-ci sont de fait strictement liées au territoire pour lequel elles ont été créées et ne sont pas directement comparables avec les bases de données nationales de l'Inventaire général.

L'autre s'inspire de la méthode normée par les chercheurs qui travaillent sur l'Inventaire général depuis 1964 à l'échelon national et permet ainsi la comparaison entre les inventaires des différents territoires.

C'est à l'issue de la loi de décentralisation que la relation Parcs-services régionaux de l'Inventaire, s'est développée avec un partenariat de plus en plus important. Il se caractérise par la mise en place de conventions, parfois associées à des financements accompagnant la création de postes de chargés de mission Parcs. Ce partenariat est scientifique et s'accompagne également d'une aide logistique, dédiée notamment à l'utilisation du logiciel RENABL.

D'autres partenariats sont également mis en œuvre avec les départements, CAUEs, STAPs, ou associations dans le cadre de ces missions.

La méthodologie mise en œuvre



54-3. La Billarderie, Pouligny-Saint-Pierre (36)

est issue de celle des services régionaux : travail sur les archives avec consultation de cadastre, de bibliographies, travail de terrain s'accompagnant de la rédaction de fiches de repérage, la prise de photos et l'intégration des données dans les bases. Cependant, la méthode de l'inventaire dans les Parcs naturels régionaux connaît des spécificités notamment, la transversalité et la complémentarité dans la démarche entre les chargés de mission.

En effet, certains Parcs ont lancé des opérations où ont été croisées différentes approches : patrimoine bâti, patrimoine végétal ou paysager et patrimoine immatériel ou encore patrimoine archéologique comme en Brenne. L'autre spécificité réside également dans la recherche de l'appropriation de l'inventaire par les habitants (personnes ressources, opération d'inventaire participatif, développement d'outils pédagogiques en direction des scolaires,...). Par exemple, des personnes ressources (élus, associations patrimoniales et culturelles) ayant une connaissance sur la mémoire des bâtiments et des sites, ont été choisies dans chaque commune du Parc du Morvan.

Des documents simplifiés d'aide au recensement du patrimoine, ont également été mis en place par le biais de conseils aux bénévoles. Le Parc du Perche associe largement les élus à l'Inventaire. Le parc du Pilat a développé un site internet « Pilat Patrimoines »... Les Parcs sont, d'autre part, reconnus pour leur approche expérimentale qui permet d'adapter les pratiques d'inventaire aux enjeux de leurs missions.

S'il constitue un outil pour la connaissance et la restauration du patrimoine bâti, notamment par la redécouverte des savoir-faire

nécessaires, comme dans le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, l'inventaire est aussi un dispositif de valorisation, d'alerte et d'aide à la décision, lors de la révision ou de l'élaboration des documents d'urbanisme, dans le cadre des « porter à connaissance », ou plus simplement dans la gestion au quotidien des communes. Cet outil est aussi utilisé dans la mise en place des « Cahiers de recommandations architecturales », que ce soit pour la restauration du bâti ancien ou pour la construction contemporaine.

Munis des données de l'Inventaire, les chargés de missions peuvent optimiser les conseils en restauration auprès des habitants et des communes. Cet enjeu s'avère de plus en plus important, lorsque l'on sait qu'un certain nombre d'éléments du patrimoine bâti, sont à l'heure actuelle menacés par un changement de destination. Ainsi, la diffusion des données lors de conseils ou de réunions publiques permet de sensibiliser à la problématique et à la sauvegarde du patrimoine.

Enfin, les données de l'Inventaire aident à la valorisation pédagogique et culturelle à destination des touristes et habitants. En dehors des publications « classiques » de l'Inventaire dans les Images, les cahiers, les itinéraires ou les Parcours du Patrimoine, ou de la valorisation sur site internet, les données sont souvent utilisées lors de la création des maisons de Parcs, ou au cours de la mise en place d'une muséographie spécifique, avec des expositions itinérantes ou permanentes. Elles sont utilisées systématiquement dans les documents de valorisation touristique des Parcs mais on peut aller plus loin, dans la syner-



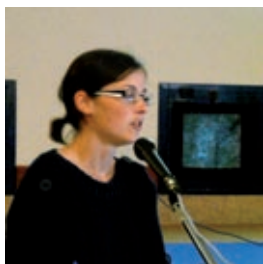
©Parcs naturels régionaux de la Brenne
25-1. Château-Guillaume, Lignac (36)

gie des données. Par exemple, le Parc du Morvan a mis en place dans ses fiches d'inventaire, une série de questions sur l'aménagement des abords, la visibilité dans le paysage, la présence de prestataires touristiques ou de sentiers de randonnée qui lui permet de répondre à des besoins de gestion touristique.

L'Inventaire est aussi une base nécessaire à la politique de l'habitat, on le voit dans le Parc des Marais du Cotentin où les actions de restauration ont précédé la connaissance du bâti et où celle-ci s'est avérée rapidement nécessaire au maintien de la qualité architecturale. On peut étendre aujourd'hui cet enjeu à celui des bonnes pratiques énergétiques des bâtiments anciens, bioclimatiques par nécessité, de matériaux ou de savoir-faire pouvant être réutilisés dans les constructions actuelles.

On voit ainsi que la mission de fond de l'Inventaire, recenser, étudier, faire connaître est essentielle pour la mission de fond des Parcs, préserver et valoriser le patrimoine, mais aussi que l'adaptation de l'Inventaire aux problématiques des territoires, présente un véritable enjeu pour l'aménagement durable des territoires. Les Parcs ont ainsi à jouer un rôle important en tant que partenaires pour l'expérimentation de ces applications innovantes.

→ [Vue d'ensemble] Inventaire et aménagement du territoire



L'Inventaire des fermes patrimoniales : mise au point de la méthodologie en lien avec les problématiques de gestion du territoire

Virginie CHABROL, Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse
inventaire.fermes.pnr.chevreuse@orange.fr



26-1. Ferme de Malvoisine, Senlisse (78)



26-2. Ferme de l'Eglise, Longvilliers (78)

Présentation d'un inventaire thématique* réalisé en 2008 sur les fermes du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse, par Virginie Chabrol chargée d'études patrimoine.

Contexte et objectifs de l'étude

Réparti sur une superficie de 24000 ha, le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse constitue le plus petit Parc de France.

La révision de charte qui aura lieu en 2011 prévoit un passage de 21 à 62 communes, soit un triplement de sa surface. La nouvelle charte a été validée le 3 novembre 2011. Le périmètre du Parc est aujourd'hui d'environ 63 000 ha, pour 51 communes des Yvelines et de l'Essonne.

Bien qu'il n'ait été réalisé que sur les 21 communes actuelles, l'Inventaire devra répondre aux attentes de l'ensemble des communes.

Malgré sa proximité de Paris et son caractère périurbain, ce Parc demeure un territoire rural et agricole.

Ayant été classé très tôt « Parc naturel régional », il a ainsi pu préserver ses caractéristiques. On y trouve encore un nombre important de grandes fermes organisées autour de cours.

Ces ensembles monumentaux méconnus se retrouvent sur l'ensemble du territoire du Parc, aussi bien sur les plateaux toujours agricoles que dans les vallées, où leur usage a souvent évolué. Or ces grandes fermes constituent aujourd'hui un patrimoine sensible pour deux raisons : d'une part, l'évolution des techniques agricoles a engendré une obsolescence des bâtiments, les a rendu inadaptés ou perçus comme tels par leurs

propriétaires qui ne les utilisent que de façon annexe et n'assurent que difficilement leur survie. D'autre part, les changements de destination, de plus en plus fréquents, se sont bien souvent avérés préjudiciables pour les caractéristiques premières du bâti.

Pour le Parc, ce patrimoine cristallise des enjeux architecturaux, urbanistiques, paysagers, ainsi qu'environnementaux et économiques. Il était donc nécessaire de le prendre en charge.

Un Inventaire a donc été mis en place, avec pour objectifs :

- La connaissance : faire davantage connaître l'histoire de ces fermes, leurs caractéristiques architecturales, pouvoir dater le bâti.



27-1. Publication de l'Inventaire des fermes patrimoniales

- La gestion : mettre en place un outil de sauvegarde destiné à préserver les bâtiments. Il devrait également permettre au Parc d'accompagner les éventuels changements de destination, les transformations partielles et les évolutions dans le respect du bâti ancien.

Le Parc avait par ailleurs réalisé au milieu des années 1990 un inventaire du patrimoine vernaculaire très peu utilisé par les communes. Le rendu de l'étude devant répondre aux attentes des élus, il était primordial pour le Parc de trouver une forme directement exploitable par tout projet d'aménagement du territoire.

Méthodologie

La méthodologie mise en place a été imaginée en partenariat avec le Service Patrimoines et Inventaire de la Région.

Au sein du Parc, ce sont les missions Patrimoine Culture et Architecture de manière transversale avec la paysagiste, les urbanistes du Parc et la chargée de mission Agriculture qui ont conduit l'Inventaire. Un comité de pilotage a

également été mis en place composé d'élus et de techniciens du Parc.

La première phase de l'Inventaire a consisté en la formation du corpus, réalisé à partir d'un recensement exhaustif des grandes fermes, des exploitations anciennes et actuelles. L'ensemble des fermes recensées a ensuite été découpé de manière chronologique, en vue d'être visitées. Ont été exclues celles dont l'implantation était postérieure à 1945. Seule la moitié des bâtiments sélectionnés a pu être observée, ce type de patrimoine impliquant un rendez-vous avec les propriétaires.

Une grille de terrain portant une description sommaire de l'histoire de la ferme et des observations faites sur le terrain a été définie. Des critères patrimoniaux y ont été déterminés de manière à pouvoir « qualifier » ces fermes, puis « les classer » dans un second temps. Les critères qui ont été retenus étaient en lien avec les objectifs du Parc : éléments historiques, architecturaux, paysagers, ethnologiques, (éléments pouvant renvoyer à des usages ou des

savoir-faire anciens). A ceux-ci a été rajouté un critère « pittoresque » renvoyant à la notion de « charme » d'un élément et à notre rapport à celui-ci, induit par la culture de notre époque.

Suite aux visites de terrain, un travail de recherche en archives a été mené à partir de la grille de critères.

Des ensembles exceptionnels, d'autres remarquables, ou intéressants, ont été déterminés, selon l'importance de leur remaniement, la présence de sources sur le sujet, l'existence d'enjeux paysagers importants aux alentours. Douze fermes exceptionnelles et remarquables ont ensuite été étudiées de façon plus approfondie.

Restitution des résultats

Pour le rendu final, en plus d'une base de données et d'un travail avec la sigiste du Parc, trois volumes ont été constitués. Le premier explicite la méthodologie suivie, les deux autres rendent compte des différentes phases de l'étude.

Le premier volume reprend de manière synthétique l'histoire du territoire et de son patrimoine.

27-2. Volume 2 de l'Inventaire des fermes, exemple de fiche descriptive. La concision et l'importance des documents graphiques ont été recherchées pour faciliter l'emploi direct du document dans un cadre plus opérationnel.

On y trouve une explication de la méthodologie, pour comprendre les résultats obtenus et comment une ferme a été définie comme intéressante ou exceptionnelle.

Le deuxième volet contient des fiches descriptives de chaque ferme visitée, classées par communes. Elles constituent la partie de l'Inventaire la plus opérationnelle, réalisées pour être directement exploitables par les techniciens du Parc et surtout par les élus et les propriétaires porteurs de projets. Ces fiches contiennent un rappel sur l'histoire de la ferme, une description renvoyant au plan, des commentaires sur l'état de conservation, les critères retenus. Enfin, on voit directement si une ferme présente un intérêt particulier par rapport à son architecture ou son intégration paysagère.

Le dernier volume davantage orienté vers la dimension connaissance reprend la précédente fiche avec des plans plus détaillés, une description plus fine du bâti, un repérage photographique et le travail réalisé par la paysagiste.

Retours et suites données

Cet inventaire s'étant voulu un outil de sensibilisation, le premier volume de synthèse, ainsi que les fiches correspondant à leur ferme ont été remis systématiquement à chaque propriétaire. Ceux-ci ont bien reçu le travail et ont été tou-

chés par ce retour.

Le fait de rendre à chacun l'étude qui avait été faite de son bien a également fait émerger des informations complémentaires de leur part.

Ce travail a d'autre part été diffusé aux communes en début d'année 2010.

Le Parc, quant à lui, s'est vraiment servi de l'Inventaire comme base d'un travail de gestion et de sensibilisation à venir. Il a réalisé une carte intégrée en annexe du Plan de Parc où a été répertorié le patrimoine historique non protégé, de son territoire, auquel appartiennent les fermes.

A l'échelle plus globale, une étude a été menée sur le patrimoine de l'extension de territoire à l'occasion de la révision de la charte. Bien que n'ayant pas encore travaillé à ce jour avec les communes de ce secteur, le Parc fait aujourd'hui face à de nombreuses demandes de la part d'élus et de propriétaires.

Grâce à ce travail d'Inventaire, il a acquis une certaine légitimité à pouvoir intervenir, à donner son point de vue quant à l'évolution des fermes.

Le dialogue avec les propriétaires a aussi pu être réouvert, notamment avec des exploitants agricoles parfois réticents à la

politique menée par le Parc.

Pour conclure, le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse poursuit le travail de sensibilisation à ce patrimoine, dont la légitimité n'est aujourd'hui plus à prouver.

Ce travail suit deux voies parallèles et complémentaires :

- sensibilisation et accompagnement des élus et des propriétaires grâce à la réalisation de fiches conseils leur étant spécifiquement destinées et au suivi des projets au cas par cas ;
- sensibilisation du grand public grâce à des animations ponctuelles et à l'édition d'un livret donnant des clés de lecture et des repères relatifs à ce patrimoine.



© Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

28-2. Ferme de la Douairière, Cernay-la-Ville

➔ Pour en savoir plus...

- Découvrir les grandes fermes. Histoire et architecture de ce patrimoine méconnu, PNR Chevreuse, 2010.
- Construire un projet dans une fermes patrimoniale. Fiches-conseil pour une évolution respectueuse du bâti ancien, PNR Chevreuse, 2010.

Ces deux documents sont téléchargeables sur le site Internet du PNR : www.parc-naturel-chevreuse.fr

L'Inventaire des fermes patrimoniales du PNR peut être consulté sur demande à la Maison du Parc ou au service Patrimoines et Inventaire de la Région Ile-de-France.



Un exemple de valorisation du patrimoine local : le Visiau du patrimoine bâti du Parc naturel régional du Vexin français

Philippe MONTILLET et Régis DUGUÉ, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France
philippe.montillet@iau-idf.fr
regis.dugue@iau-idf.fr

Partie Théorique

L'essentiel de la démonstration porte sur l'outil de travail SIG*, disponible sur Web, par abonnement.

Philippe Montillet et Régis Dugué travaillent à l'Institut d'aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France. Ils interviennent sur un certain nombre d'études, d'analyses et de synthèses menées sur l'ensemble des Parcs.

Démarche ayant amené la création de cet outil :

Lors de la création de cet outil nommé *Visiau Patrimoine*, il n'existait aucun dispositif pour répertorier et cartographier le patrimoine bâti des Parcs naturels d'Ile-de-France. L'IAU s'est donc appuyé sur des outils déjà présents au sein de l'Institut.

L'objectif était d'établir un bilan sur le patrimoine bâti, au moment de la révision de la charte du Parc du Vexin français en 2003. L'IAU

était confronté au fait qu'il n'y avait pas de véritable Inventaire. Des données existaient sur un certain nombre d'éléments, mais ces éléments d'origine n'étaient pas facilement accessibles ni partagés et surtout ces données étaient éparpillées et de natures très diverses tant sur le fond que sur la méthode. L'outil à réaliser devait être aussi construit dans une perspective d'aménagement du territoire et non restreint à une perspective culturelle et architecturale. Il devait être à la fois maniable pour tous les collaborateurs du Parc, et pouvoir également servir aux services de la Région pour avoir une vue d'ensemble du patrimoine bâti des Parcs. Une enquête de terrain approfondie a été menée pendant deux ans et demi pour affiner les connaissances éparpillées et voir l'ensemble des éléments à y intégrer.

En 2003, le transfert des Services Régionaux de l'Inventaire vers les régions n'étant pas encore effectuée,



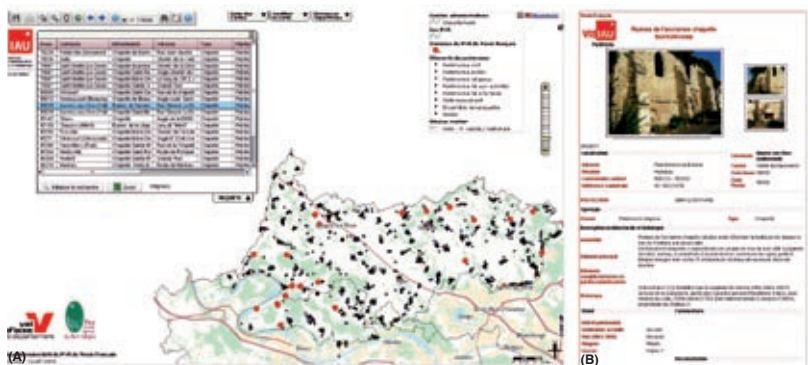
29-3. Avernes (95)



29-4. Fontenay-Saint-Père (78)

c'est essentiellement la cellule de l'Inventaire dépendant des archives du Val d'Oise, qui a apporté son aide à l'IAU. L'étape de recensement a été réalisée en partenariat avec cette cellule. Les éléments ont été traités dans une base de données, adaptée aux besoins du Parc du Vexin français, premier utilisateur. Cet instrument de connaissance et outil pré-opérationnel s'est également avéré utile à la cellule de l'Inventaire. Elle a pu, en l'espace de deux ans, revenir sur l'ensemble des fiches de pré-Inventaire, bénéficier d'un suivi nouveau et se doter d'un autre regard, celui de l'aménageur.

Cela a aussi permis de répondre au besoin des communes, ayant



29-1. Copie d'écran avec table des requêtes (A) et Fiche par élément (B)

souvent, très peu de connaissances sur leur patrimoine vernaculaire.

La base de données, constituée de 35 champs renseignés a ensuite été reprise dans un SIG, puis complétée par un ensemble de photographies prises au moment de l'enquête. Cet inventaire de 2 700 éléments répertoriés sur l'ensemble des 100 communes prend en compte non seulement le patrimoine protégé (moins de

l'approche étaient jusqu'alors essentiellement rurale. L'outil ainsi conçu a été progressivement approprié par tous les acteurs et notamment le Parc naturel régional qui l'utilise notamment au moment où il doit donner son avis pour la réalisation ou la révision des PLU.

Le produit « fini » se présente sous la forme d'une carte qui reprend l'ensemble des 2 700 éléments.

le Parc naturel régional du Vexin français, l'IAU travaille à l'heure actuelle en collaboration avec d'autres Parcs franciliens. Ainsi, pour le Parc Oise-Pays de France, toute une partie du travail d'enquête de terrain a déjà été effectuée et une seconde partie est en cours de réalisation.



30-1. Un lavoir à Lainville (78)



30-2. Un lavoir/abreuvoir à Vigny (95)

10 % de l'ensemble) mais surtout le patrimoine vernaculaire ou petit patrimoine de proximité. Une autre volonté consistait à intégrer les ensembles (cours communes de l'habitat élémentaire présent dans les communes rurales d'Ile-de-France, linéaires de centre bourgs, places et fronts de rues) qui jusqu'alors apparaissaient rarement dans le pré Inventaire et les Inventaires. Enfin, la visibilité depuis l'espace public, le fait que ces éléments soient liés à l'histoire locale (par exemple des sépultures) et régionale ont aussi été des critères retenus pour le choix.

Le *Visiau Patrimoine* a ainsi permis de faire émerger un certain nombre de nouveaux aspects du patrimoine des Parcs peu perçus,

A chaque couleur correspond la classification entre le patrimoine religieux, celui lié aux activités industrielles, lié à la terre, le patrimoine public, les ensembles... Un tableau de requêtes, permet de faire remonter et croiser l'information en permanence, à la demande des utilisateurs. Chaque élément est associé à une fiche patrimoine composée d'une partie iconographique avec quelques images, et d'une partie où sont repris les 35 champs.

Le système *Visiau* patrimoine bénéficie d'améliorations continues : en 2009 le programme est passé sur système web, permettant des modifications et des mises à jour, plus rapides et plus constantes.

Si ce logiciel a d'abord été lancé sur

Un outil pour le Parc naturel régional du Vexin : les apports

Pour le Parc naturel régional du Vexin, cet outil a contribué à apporter une meilleure connaissance et plus de précisions, sur l'état sanitaire des édifices, sur leur statut, avec l'insertion de données sur le périmètre des abords.

Un certain nombre de critères de classification a de plus été intégré pour prendre en compte, dans une approche territorialisée, l'intérêt patrimonial : édifices authentiques, ayant peu bougé, monuments reconvertis à mettre en valeur, constructions singulières et ensembles homogènes.

Pour conclure, cet inventaire est à la fois un outil pour :

- le SAVOIR : connaître les élé-

ments présents sur le terrain (diagnostic général sur le patrimoine bâti) ;

- le SAVOIR FAIRE : outil pré-opérationnel et pistes de réflexions ;
- le FAIRE SAVOIR : outil de développement et de valorisation pédagogique du travail d'inventaire auprès des communes.



31-1. Une croix à Longuesse



31-2. Petite ferme à Longuesse



31-3. Distillerie à Frémenville

Partie Pratique

Présentation par Régis Dugué : administrateur de données.

Cette partie porte sur la présentation de l'outil Web disponible sur abonnement, non accessible au grand public. L'IAU en étude à l'heure actuelle l'ouverture aux communes. Depuis plus de deux années l'IAU a passé l'ensemble de ses bases SIG sur internet, dans le but d'atteindre un public plus large avec un outil très simple d'utilisation.

Le site de l'Institut contient un ensemble de 250 cartes interactives, correspondant à des *Visiau*. Les cartes ont été programmées de manière à pouvoir être personnalisées. Enfin, il était indispensable de pouvoir retrouver les éléments de façon pratique et rapide, tout en interrogeant et cartographiant toute la base de données.

En plus de « l'aspect » cartographique, l'outil répond à « l'aspect » connaissances avec un ensemble de requêtes. Ainsi, il tend à la fois vers la connaissance, la valori-

sation des connaissances, et les études pré-opérationnelles, intégrées dans ce logiciel.

En ce qui concerne le *Visiau Patrimoine* du Parc naturel régional du Vexin Français, les 2 700 éléments du patrimoine cartographiés sous forme de points ont été digitalisés dans la base SIG, sous forme de surfaces, correspondant aux bâtiments de la base de données topo. En zoomant, il est possible de les voir dans le contexte, et selon les couleurs, d'y cerner les bâtiments ayant été recensés et enquêtés. Il est également possible de procéder au changement du fond de plan, d'y importer, par exemple, la photo aérienne de la commune.

Il est également possible de définir chacun des éléments, dans une mini-fiche. Les cartes sont personnalisables : ajout de titres, de points, de polygones, changement des couleurs. Tous ces éléments peuvent être ensuite exportés et imprimés.



31-4. Eglise à Epiais-Rhus



L'exploitation des données de l'Inventaire du patrimoine bâti dans les Plans Locaux d'Urbanisme

Patrick GAUTIER, Parc du Vexin français
p.gautier@pnr-vexin-francais.fr

La préservation du patrimoine bâti dans les PLU peut faire appel à plusieurs outils qui sont régulièrement mis en œuvre dans le Parc du Vexin français.

L'article L 123-1-5 7°

L'article L 123-1-5 du Code de l'Urbanisme définit ce que sont les PLU, leur rôle et leur contenu. L'alinéa 7, précise qu'ils peuvent identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier.

Alors que la pratique habituelle de l'urbanisme est plutôt fondée sur une règle qui s'applique à un zonage relativement globalisant (zones urbaines, zones à urbaniser, zones agricoles, zones naturelles), cet article L 123-1-5 7° permet vraiment d'identifier, de localiser, de délimiter des éléments particuliers. Surtout, cette identification permet de les protéger individuellement, et le cas échéant, de définir les prescriptions de nature à assurer cette protection. C'est donc cet alinéa

qui permet d'aller au delà de la règle, avec son caractère général et impersonnel, vers une prescription, qui a donc un caractère individualisé car affectée à un élément dûment identifié. Cette disposition n'est pas une nouveauté puisque sa première mouture date de la Loi d'orientation foncière de 1967. Mais c'est véritablement dans sa rédaction issue de la Loi Paysage de 1993 que la notion « d'éléments identifiés » a pris corps et s'est répandue dans la pratique courante.

Certaines générations de plans d'occupation des sols, avaient ainsi déjà identifié des éléments de patrimoine bâti, sans toutefois formuler de prescriptions particulières pour leur protection ou leur gestion. Le Parc du Vexin français conduit actuellement avec quelques communes une expérimentation qui consiste à formuler, pour chaque élément identifié, des prescriptions de gestion. Ces prescriptions touchent à la fois les aspects de restauration de ces éléments de patrimoine, leur mise en valeur, mais également l'ensemble des modifications qui peuvent les affecter (gestion des extensions de bâtiments, créations de nouveaux percements, etc ...).

L'article R 421-23 du Code de l'Urbanisme précise la mise en œuvre du précédent. Tous travaux d'installations et d'aména-

gement modifiant ou supprimant un élément d'intérêt patrimonial ou paysager dans un PLU en application du septième alinéa de l'article L 123-1-5, doivent être précédés d'une déclaration préalable. Cette protection au titre de l'article L 123-1-5 7°, reste toutefois relative dans sa mise en œuvre effective dans la mesure où l'autorité délivrant les autorisations peut, le cas échéant, l'appliquer ou l'annuler. C'est donc clairement un outil dont l'efficacité est liée à la volonté des communes en premier lieu de le créer, dans un PLU par exemple, et en second lieu de le faire appliquer au quotidien.

L'outil *Visiau* de l'IAU Ile-de-France constitue la première base de connaissance patrimoniale accessible au Parc. Elle est utilisée dans une logique de porter à connaissance, en début de procédure de PLU. Le Parc est cependant amené à reprendre et à compléter cet inventaire, à y faire ajouter des éléments particuliers et formuler des prescriptions de gestion. Ces prescriptions ont avant tout valeur de recommandation ou de guide pour l'élu chargé de les mettre en œuvre. Le motif



32-1. Extrait de l'inventaire, et sa traduction dans le PLU



32-2. Exemple de fiche de prescriptions du PLU

de la protection, tel que cité par l'article L 123-1-5 7°, y est également rappelé. L'ensemble de ces informations est synthétisé dans une fiche illustrée et facilement communicable aux pétitionnaires et au grand public.

Impliquer les élus

Une fois la mise en place dans le PLU, la mise en œuvre de la protection au quotidien nécessite de mobiliser les élus et conseillers municipaux. Il est essentiel de convaincre les équipes en place de l'intérêt de cette protection, et surtout de bien leur faire comprendre les modalités et la souplesse d'application de cet outil, directement géré par les communes, et non plus imposé comme une protection réglementaire d'ordre national. Les élus peuvent s'en saisir, choisir d'appliquer, ou parfois, de le lever en cas d'utilité.

L'article L 123-1-5 7° peut également être mobilisé dans d'autres domaines, tels que la protection des éléments de paysage : haies, vergers, arbres isolés, ou même certains milieux naturels contribuant aux continuités écologiques. C'est un autre champ d'expérimentation exploré actuellement par le Parc du Vexin.

Zonage et règlement

Les autres dispositions du PLU pour la préservation du patrimoine bâti vont davantage dans un sens de gestion, pour accompagner des transformations.

L'article L 123-3 1° du Code de l'Urbanisme a été introduit par la loi « Urbanisme et Habitat » de 2006. Il permet dans les zones agricoles de désigner les bâtiments qui en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial peuvent faire l'objet d'un change-



33-1. Zonages spécifiques

ment de destination. Pour rappel, dans les zones agricoles, seuls les agriculteurs peuvent procéder à des changements dans les bâtiments. Cet article autorise donc les autres usagers et propriétaires à procéder à d'éventuels changements d'usage, contribuant à la transformation et à la survie de ce patrimoine.

Le Parc met aussi en œuvre dans les PLU des zonages et règlements spécifiques, avec pour exemple le tissu bâti d'une commune du Vexin, où sont implantés des grands corps de fermes contiguës avec du tissu bâti très resserré. L'idée est d'avoir des règlements différents selon les secteurs. Généralement, l'usage est permis dans l'emprise des bâtiments existants pour préserver l'aspect ouvert des cours de fermes, éviter leur division et leur déconstruction. Un règlement de zone urbaine, différent de celle de la zone urbaine « classique » est alors mis en place.

Orientations d'aménagement

Les orientations d'aménagement sont le troisième outil présenté. Elles expriment des principes de projets, et non des règles, avec lesquelles les autorisations de construire doivent être compati-

bles. Ce rapport de compatibilité entre l'autorisation individuelle et l'orientation d'aménagement offre une certaine souplesse d'interprétation, de négociation, de médiation, et laisse une marge de manœuvre à l'expression d'un projet. Dans l'exemple présenté (un corps de ferme qui était en vente au moment de l'élaboration du PLU), la commune a souhaité exprimer un certain nombre de principes : garder une cour ouverte, favoriser la démolition d'un poulailler industriel et renforcer la continuité sur la rue pour préserver cette ambiance caractéristique des grands corps de fermes vexinois.

En plus de préserver les éléments de patrimoine dans les PLU, le Parc effectue d'autres interventions : accompagnement de transformation et création de logements locatifs sociaux dans ces corps de fermes, avec des objectifs de haute performance énergétique.



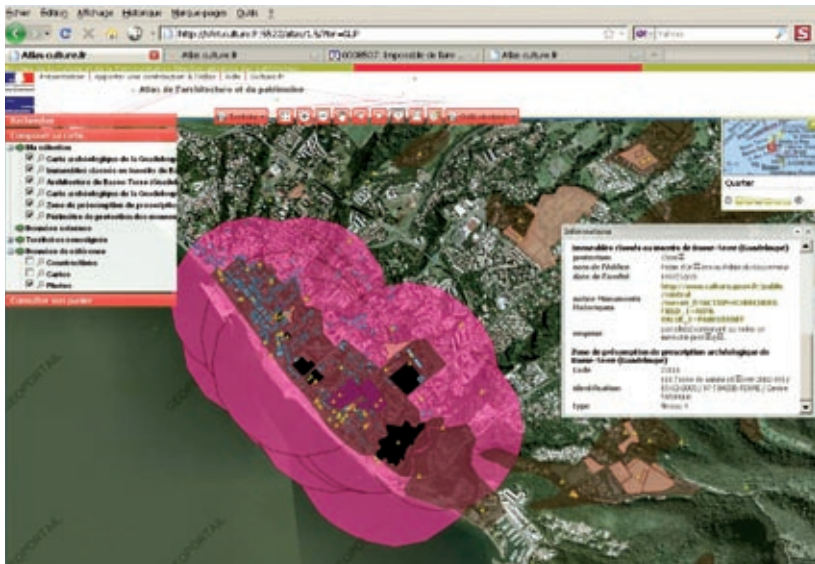
33-2. Orientation d'aménagement

Il mène également des actions de préservation du patrimoine plus générales : restauration de petit patrimoine rural comme par exemple des lavoirs, et sur la base de l'inventaire *Visiau*, développement de sentiers de découverte du patrimoine à l'aide d'une signalétique adaptée.



L'Atlas des patrimoines

Geneviève PINÇON, *ministère de la Culture et de la Communication*
genevieve.pincon@culture.gouv.fr



34-1. Atlas des patrimoines : consultation des informations patrimoniales à l'échelle d'une ville

Présentation de l'état actuel du projet d'Atlas.

Présentation

Ce projet a été mené à l'initiative de l'ancienne direction de l'Architecture et du Patrimoine au ministère de la Culture, pour les services en charge du droit du sol.

La perspective était de construire une plate-forme technique la plus ouverte et la plus transversale possible au sein du ministère de la Culture.

Objectifs

L'Atlas des Patrimoines consiste à réunir sur un territoire, l'ensemble des informations disponibles en matière de patrimoine, et de données culturelles, dans le but de faciliter la connaissance.

Sous des formes très variées, il permet au patrimoine de prendre sa place dans la vie quotidienne

du citoyen.

Cette application a également pour objectif de favoriser le partage, la mise à disposition et la réutilisation des données entre les partenaires opérationnels dans le cadre de la gestion de l'aménagement du territoire. Cet Atlas des patrimoines avait enfin pour tâche de diffuser de la donnée publique via le support Internet.

Contexte

Le démarrage de ce projet remonte au début des années 2000. Il s'inscrit dans un contexte de forte décentralisation avec une multitude de sources d'information, et le développement de l'information géographique pour la modernisation de l'Etat. La directive européenne INSPIRE*, qui constitue alors le cadre politique, favorise l'échange et le partage de données publiques (GéoPortail* /

Géocatalogue) impliquant une obligation réglementaire de publication.

A ce jour, le ministère s'appuie sur un cadre technique qui a beaucoup évolué. L'introduction des systèmes géographiques, permettant « l'analyse spatiale » nécessitait une « révision des emprises géographiques » comme par exemple des entités archéologiques qui s'avérait quelque peu difficile au départ. Le support internet s'avère incontournable pour faciliter le croisement des données.

La définition de l'Atlas est très large. Les descriptions de données sont faites sur des échelles de territoire très variables. Elles peuvent engendrer une redondance des informations, élaborées dans un cadre de définition de territoires variés : échelles administratives classiques (Régions, départements, communes, intercommunalités), Parcs naturels régionaux, notions de Pays, identité territoriale. Son contenu est défini en deux champs :

- ce qui relève du réglementaire à l'échelle nationale comme la localisation précise des monuments historiques avec leur périmètre de protection, l'emprise des espaces protégés, secteurs sauvegardés, ZPPAUP* (aujourd'hui, Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).
- Sont également intégrés, les sites inscrits et classés et utiles aux services départemen-

taux de l'architecture et du patrimoine, bien que ceux-ci dépendent directement du ministère de l'Environnement. Les zones de présomption de prescription archéologique trouvent également leur place dans l'Atlas. De même, y figurent d'autres thématiques comme les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial (Unesco), ou le label patrimoine du XXème siècle.

- ce qui relève du documentaire et de la connaissance du patrimoine.

Dans ce champ est exploité l'ensemble des éléments traités dans les bases de données nationales, comme Mérimée par exemple, pour la couche thématique de l'architecture ou encore pour l'archéologie, la couche des opérations archéologiques, celles des sites archéologiques dans la mesure où aucune atteinte ne pourra être portée à ces sites. Ces données géographiques sont dynamiques, issues du système d'information géographique. Mais des cartes thématiques finalisées trouvent aussi leur place dans l'Atlas des patrimoines.

Cet outil se voulant le plus ouvert possible s'est appuyé sur un géoréférencement décrit en langage GML*.

Le ministère se base aujourd'hui

sur le Web Map Service, dont la première version de l'Atlas permet l'affichage des données vecteurs. Leur recensement utilise l'outil de catalogage Géosource* basé sur la description des métadonnées* des données géographiques aux normes internationales (profil français). Cette information sur les données constitue un des principes d'interopérabilité minimal assuré, pour être le plus ouvert possible et pouvoir échanger avec les autres géoportails.

L'Atlas constitue à ce jour l'entrée privilégiée pour le patrimoine coordonné par le ministère de la Culture à l'échelle nationale : une connexion dynamique avec le « Géoportail » interministériel permet de disposer des fonds IGN* disponibles. L'application est actuellement utilisée par des régions pilotes (Bretagne, Pays-de la Loire, Rhône-Alpes et la Réunion). Ces régions alimentent l'Atlas à l'échelle régionale. La plate-forme Atlas comprend : la visualisation et la consultation de données, le téléchargement des données géographiques patrimoniales lorsque celui-ci est

autorisé, la production de cartes. Des données extérieures à celles du ministère de la Culture peuvent également être insérées et visualisées. Ces données restent la propriété des personnes qui les fournissent.

Si cet Atlas constitue aujourd'hui une plate-forme de diffusion, de communication d'informations, il doit être alimenté et consolidé en permanence. De même, de son utilisation dépendront son évolution et sa pérennité.

Quelles pratiques mener pour favoriser la diffusion, le partage de connaissances ?

Si l'ensemble des territoires administratifs (Régions, départements, communes) ont été retenus dans le processus de recherche et d'enrichissement de l'Atlas des patrimoines du ministère de la Culture, les Parcs naturels régionaux y sont également intégrés. La publication des données géographiques relatives aux territoires de Parcs devrait être prise en compte et étudiée dans la convention unissant la Fédération des Parcs au ministère.



35-1. Atlas des patrimoines : consultation des données patrimoniales et environnementales (couches WMS)



35-2. Atlas des patrimoines : consultation des informations liées aux données patrimoniales affichées

➔ Pour en savoir plus...

<http://www.culture.gouv.fr/culture/editions/r-cr/cr111.pdf>

Pinçon (G.) - L'Atlas des patrimoines : une ressource d'informations localisées sur l'architecture, le patrimoine, les musées, les archives. In : Rodier (X.) dir., Information spatiale et archéologie, Paris : Éd. Errance, 2011 : p.124-125 (Coll. Archéologiques)

<http://www.geoportail.fr>

<http://inspire.jrc.ec.europa.eu>



Les dossiers électroniques d'Inventaire : la représentation cartographique de Renabl à Gertrude

Claude QUILLIVIC, Direction de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Centre
claude.quillivic@regioncentre.fr

Cet exposé présente rapidement, sous la forme électronique, les résultats de deux Inventaires normalisés, l'un ancien et l'autre récent, réalisés avec le logiciel RENABL dans les services régionaux d'Inventaire de Bretagne et du Centre. Cet outil, de plus de dix ans, permet aussi d'évoquer le futur logiciel GERTRUDE qui le remplacera.

GERTRUDE, projet interrégional de conception et de réalisation d'une solution informatique, à l'échelle nationale, est un logiciel pour la création des dossiers d'Inventaire et leur diffusion sur Internet. Il est réalisé sous l'égide de l'Association des régions de France. 25 régions ont conçu un marché public, dans le cadre d'une convention multipartite, afin de retenir une entreprise pouvant réaliser une nouvelle solution technologique, stable, ergonomique et pérenne. Aujourd'hui ce projet est reconnu sous l'acronyme de GERTRUDE : Groupe d'Etude, de Recherche Technique, de Réalisation et d'Utilisation du Dossier Electronique. RENABL, a quant à lui, été élaboré à l'occasion de l'Inventaire préliminaire* à l'étude du patrimoine d'Ille-et-Vilaine lancé en 1998 en Bretagne.



36-1. Fiche de fer, Gévezé (35)



36-2. Fiche du Moulin d'Agnès - Ille-et-Vilaine, Bretagne localisé sur un fond de cadastre napoléonien

L'ensemble des chercheurs avait souhaité disposer d'une technologie adaptée à la saisie et l'exploitation des « grands nombres ». L'enquête menée à l'échelle d'un département aboutissait à la constitution d'un corpus d'œuvres considérable, inexploitable avec les moyens des enquêteurs à l'époque.

Dans l'Inventaire, la phase de recensement, qui consistait en l'occurrence en Ille-et-Vilaine, en un dénombrement systématique des œuvres sur le terrain, est suivie en principe de celle de la recherche et de l'étude statistique où se conjuguent analyses, comparaison des données collectées et confrontation aux sources archivées. En Ille-et-Vilaine, l'étude étant différée, un outil adapté à la

collecte, au classement et à l'exploitation différée d'un très grand nombre de données s'avérait indispensable, considérant par ailleurs qu'il devait permettre la diffusion dématérialisée des résultats des recensements communaux en quasi temps réel.

Nous ne disposions pas de budget d'impression papier, pas plus que les communes ! Ainsi dans un premier temps le CD-ROM a été choisi comme support de diffusion privilégié.

En définitive, la solution RENABL fut développée sur le socle du logiciel de bases de données relationnelles ACCESS ; la documentation produite dans ce format « propriétaire » est exportée au format HTML* pour la valorisation

et au format XML pour les échanges et l'archivage. Un système d'information géographique développé en interne est agrégé à cette solution pour compléter la « navigation » dans l'ensemble des données collectées.

Ce dispositif somme toute modeste, de conception quasi « artisanale », n'en constitue pas moins, pour l'heure, un produit extrêmement efficace : des milliers de dossiers électroniques d'Inventaire s'exposent aujourd'hui ainsi par

Cette nouvelle solution servira la réalisation des dossiers d'Inventaire normalisés, elle sera dotée tant de fonctionnalités ergonomiques de saisie de données que de fonctionnalités de contrôle de conformité aux normes nationales s'imposant aux services régionaux d'Inventaire.

Outre la garantie d'une meilleure stabilité technologique, elle apportera deux plus-values notables : une fabrication documentaire dans des formes éditoriales plus élaborées et son intégration de fait dans un système d'information géographique régional accessible à tous, avec un bon niveau d'interopérabilité.

Mis à disposition en 2012 le logiciel reposera sur un environnement WEB en production comme en diffusion. Il sera apte à récupérer les données normalisées produites aussi bien avec RENABL qu'avec les systèmes traditionnels de production de notices dans l'ensemble des services régionaux. Cette documentation sera disponible, en autant de bases régionales accessibles en production sur le WEB, à un ensemble déterminé de contributeurs, chercheurs, parmi lesquels les chargés d'études des Parcs naturels régionaux.

Après validation scientifique les données seront publiées sur le WEB au profit de tous, et *in fine* versées dans les bases nationales (Mérimée et Palissy).



37-1. Fiche du Lycée agricole de Fondettes - Indre-et-Loire, Centre - localisé sur la BD ORTHO © de l'IGN

Les relations construites entre les différentes entités documentaires, dossiers d'œuvres individuelles, dossiers de présentation générale, dossiers collectifs ou thématiques facilitent cette « navigation ». Elle est agrémentée de fonds de cartes ou de plans qui enrichissent la géo-localisation des œuvres. Par ailleurs, un moteur de requêtes autorise des recherches par association et leurs représentations cartographiques simplifiées.

ce biais sur Internet (en Bretagne, en Rhône-Alpes, en Picardie, en Alsace...) grâce à l'ingéniosité de ses concepteurs.

GERTRUDE devrait permettre de progresser, de conforter une solution unique à l'ensemble des régions de France, de l'ouvrir aux logiciels libres, et de mieux garantir sa stabilité technologique et son intégration dans les systèmes d'information régionaux.

➔ Pour en savoir plus...

-BRIHAYE, Pierrick. Cinq ans de dossiers électroniques... au Service régional de l'Inventaire de Bretagne [en ligne]. 2002. Accessible sur internet : <http://pierrick.brihaye.free.fr/documents/dossier-electronique-1.pdf>

-Convention de partenariat : projet GERTRUDE [En ligne]. Association des Régions de France, 2008. Accessible sur internet : <http://www.corse.fr/file/73204>

Et en matière d'actualités, le blog du déploiement de GERTRUDE en Picardie par le service de l'inventaire du patrimoine culturel, 2012 : <http://gertrude.picardie.fr/>



Publier sur le patrimoine bâti rural : l'apport de l'Inventaire général et des Parcs naturels régionaux

Marie-Anne SARDA, Direction de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Centre
marie-anne.sarda@regioncentre.fr

Malgré la méthodologie unique générique de l'Inventaire général du patrimoine culturel, il y a une pluralité d'Inventaires, une diversité des méthodologies, ainsi qu'une variété de finalités.

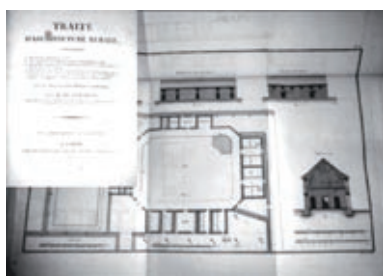
La trilogie de l'Inventaire est recenser, étudier et faire connaître. C'est un service dont la mission est de produire et de gérer une connaissance sur le patrimoine régional. Une importance considérable est donnée à sa diffusion, son évolution et son enrichissement.

La bibliographie sera utilisée ici, comme outil. Elle va permettre de mieux cerner et évaluer l'apport de l'Inventaire général aux inventaires des Parcs naturels régionaux, à travers la problématique de la publication des résultats sur le patrimoine bâti rural.

Les premières études, consacrées au bâti rural ancien, datent de l'époque de la Révolution, dans un contexte d'évolution, de production de connaissances, d'élargissement des questionnements qui est celui des Lumières.

Ces premières études ont été produites par les architectes.

L'ouvrage majeur qui va dominer toute la bibliographie et les travaux



38-1. Premières études

des architectes du XIX^{ème} siècle, est l'ouvrage de Michel Maupertuis, « Traité d'architecture rurale » qui paraît à Paris en 1810. Cet ouvrage conséquent, destiné aux architectes et aux propriétaires est intéressant au sens où il prend appui sur l'existant et intègre également les maisons de villageois. L'intérêt de cet écrit, est qu'il va déterminer un certain nombre de formes dans toute l'architecture rurale des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Cependant, à partir des années 1860, des encyclopédies apparaissent, notamment, l'Encyclopédie générale de l'architecte ingénieur Ernest Boss. Y seront prises en compte les préoccupations hygiénistes encore absentes dans le premier traité. De même et parallèlement au développement de l'identité nationale, régionale et locale, vont se développer les pratiques de collectes relatives aux témoignages de ces identités, ce qui constituera une source pour certains des Parcs. En effet, au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, on assiste à une véritable cristallisation d'idées déjà en germe à l'époque des Lumières pour chacune des régions, mais à travers des publications très ponctuelles, avec des collectes ethnographiques, et des publications de recueils, de contes, de chansons. Une mémoire se constitue et va venir former un terreau qui ne sera repris que bien plus tard. Il est par ailleurs important de préciser qu'un pan important des études consacrées au patrimoine bâti rural vient de la géographie.

En France, un nombre important d'écrits ont été publiés dans la première moitié du XX^{ème} siècle sur le paysage rural, avec une analyse du patrimoine bâti rural par les géographes. Ceci a permis une réactualisation des connaissances sur ce patrimoine.

Enfin, le géo-référencement des données est une des grandes qualités de l'Inventaire.



38-2. L'architecture rurale française : corpus des genres, des types et des variantes (1977-1999)

Comment l'entreprise du corpus et celle de l'Inventaire ont-elles pu progresser parallèlement sans véritablement se rejoindre ?

L'histoire du corpus commence en 1942, avec une étude lancée et coordonnée par Georges-Henri Rivière, en parallèle des chantiers de collectes des pratiques d'objets, menés entre 1942 et 1947 (chantier 1425). Jean Cuisenier qui a pris la suite en 1967 s'est retrouvé à la tête d'une volumineuse documentation qui

avait été accumulée. Le corpus a été lancé en 1969. Sa publication a été faite en 1977, par le Centre d'Ethnologie française, sous la direction de Jean Cuisenier, directeur en chef du Musée National des Arts et Traditions Populaires, et directeur de recherche au CNRS. Le MNATP a ainsi été le maître d'œuvre de cette collection très importante. La reprise en 1969 a vu la publication, au départ prévue sur sept ans, d'un certain nombre de volumes, à raison de trois ouvrages en moyenne par an. Le dimensionnement de la collection a été réalisé en fonction du nombre de régions françaises, puis, augmenté.

Lorsqu'a été repris ce chantier 1425, les services de l'Inven-

taire au patrimoine bâti rural n'est pas nécessairement le même d'un volume à l'autre et ne se présente pas sous forme de synthèse. En revanche, les publications propres aux territoires de Parcs, sont souvent faites dans la collection Images du Patrimoine.

Par exemple, datant de 2001, une publication de l'ancien service régional de l'Inventaire (ancien service d'Etat en Auvergne), en interaction avec un certain nombre de collectivités locales, et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Cet ouvrage montre une réelle préoccupation d'intégrer le patrimoine bâti rural dans cette notion de grand paysage, auquel on se réfère en Région Centre, lorsque l'on parle du Val de Loire, et comment les études

l'Inventaire croisé archéologique et architectural en Brenne, le service de l'Inventaire du Patrimoine, malgré les restrictions budgétaires, a fait le choix en Région Centre, de continuer à accompagner les opérations lancées avant la décentralisation, avec la signature d'une convention de trois ans. Le service de l'Inventaire du Patrimoine a alors choisi de financer à 100 % l'emploi de la chargée d'Inventaire, pour pérenniser cette démarche essentielle.

Une convention pour quatre ans est en cours de finalisation avec le Parc naturel régional du Perche.

En conclusion, la première remarque à retenir au regard de la pluralité des interventions, de cette journée, est l'importance des regards croisés pour la production de la connaissance sur le patrimoine bâti rural.

En seconde remarque, peut-être serait-il bon de faire des synthèses globales, de prendre du recul, car cet aller-retour entre le général et le particulier, constitue un élément important de la recherche. C'est le sens de l'Inventaire dans la méthode commune et dans l'échangeabilité des données. Il y a beaucoup de choses communes et de particularités dans l'architecture rurale française.

Enfin, il est important de consacrer du temps à une publication traditionnelle de la connaissance rassemblée sur le patrimoine bâti. Cette connaissance est évidemment particulière, car elle est liée au territoire de chaque Parc, mais à travers la publication des résultats spécifiques de chacun de ces territoires, c'est une connaissance commune globale qui se construit. Ainsi, l'Inventaire général trouve une de ses ramifications les plus intéressantes dans ses partenariats avec les Parcs naturels régionaux.



39-1. Les publications de l'inventaire général

taire ont pu repartir sur le terrain pour toutes les monographies qui avaient été faites et en s'appuyant sur cette documentation, réaliser des comparaisons des plus enrichissantes.

Pour l'Inventaire général, le dossier électronique ne représente qu'une publication peu volumineuse par rapport à l'énorme travail réalisé par les équipes sur le patrimoine bâti rural. Il est également possible de considérer la fiche Mérimée en tant que publication. Dans les publications des Inventaires cantonaux, l'intérêt apporté

doivent s'ouvrir sur cette notion. Si l'on prend en exemple le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, la première publication dans la collection « Images du patrimoine » était un inventaire topographique, prenant en compte tout type d'architectures, ainsi que le patrimoine religieux. Après l'approfondissement d'une démarche sur la question de l'architecture en bauge, la dernière publication est vraiment liée à la technique spécifique de l'architecture en terre, ainsi qu'à une analyse formelle et fonctionnelle. Pour faire à nouveau le lien avec



Le S.I.G. (Système d'Information Géographique), un outil de médiation, de l'aide à la décision à la carte de localisation à usage touristique (exemple des dossiers électroniques de l'Inventaire de Rhône-Alpes)

Yves GODDE, Service de l'Inventaire général du Patrimoine culturel, Région Rhône-Alpes
ygodde@rhonealpes.fr

Yves Godde est chargé de la chaîne de production et de diffusion « Dossiers Electroniques » au service régional de l'Inventaire de Rhône-Alpes.

Il aborde au cours de son exposé la mission assignée à l'inventaire relative au « Faire connaître ». Les exemples utilisés ici seront essentiellement urbains car les dossiers électroniques de l'Inventaire de Rhône-Alpes sont avant tout utilisés pour des études urbaines.

Yves Godde a été recruté dans l'objectif de sortir les dossiers produits par l'Inventaire Rhône-Alpes de la confidentialité. Le passage à une chaîne de production totalement dématérialisée sous l'appellation « dossier électronique » en était le moyen technique.

Yves Godde était déjà sensibilisé à cette question, pour avoir travaillé à la dématérialisation de la documentation des musées. Il avait participé dans ce sens au projet Aquarelle, projet européen visant à développer pour le ministère de la Culture, des outils de dématérialisation basés sur des données pérennes et interopérables. Lorsque Yves Godde est arrivé à Lyon, l'outil étant en partie développé, sa tâche consistait à rendre l'application la plus normalisée possible, de manière à pouvoir échanger avec le plus grand nombre de

partenaires, dont le ministère de la Culture, via ses bases de données nationales. C'est ce qui a donné lieu au développement de RenablLyon.

Cette application produit et assemble une documentation normalisée et géoréférencée. Entre autres choses, elle exporte les dossiers d'inventaire sous forme de couches cartographiques réexploitables par des S.I.G.

Le SIG a d'abord été utilisé, dans les inventaires de Rhône-Alpes, sur les différents terrains pour la production d'une carte des secteurs d'étude (zonages) qui servent, notamment d'outil d'aide à la décision des comités de pilotage. La deuxième application du SIG consiste en un outil de capture des coordonnées géographiques, qui permet d'attribuer ces coordonnées aux différents dossiers.

Avec l'application Geoviewer, il est possible de synchroniser l'affichage entre les dossiers eux-mêmes,

leur version HTML et la cartographie. Les dossiers sont plus ou moins documentés selon qu'il s'agit de dossiers d'édifices recensés, répertoriés, sélectionnés ou de dossiers de synthèse.

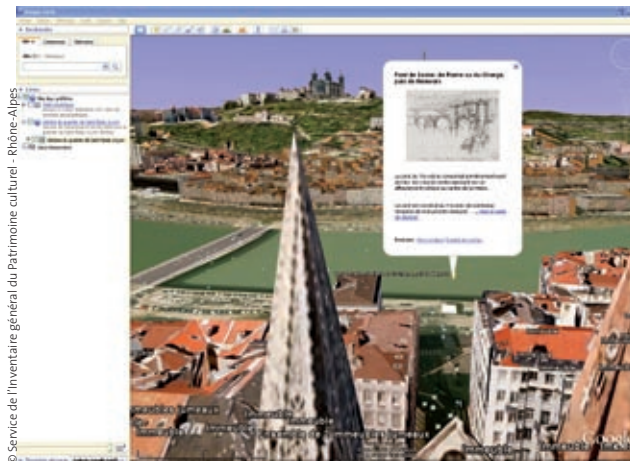
La première exploitation de Geoviewer a eu lieu en Rhône-Alpes lors de l'exposition « Pourquoi pas Perrache ? » destinée à un public de proximité.

Des bornes de consultation de l'application ont été mises à disposition. Les dossiers de l'Inventaire ont été vulgarisés à travers l'interface cartographique. L'outil a ainsi permis aux habitants de Perrache de s'approprier l'histoire de leur quartier. C'était un moyen technique de médiation auprès du public.

L'export de toutes les données sous forme de couches cartographiques est un autre aspect de la cartographie. Ces données sont fournies aux différents services d'aménagement urbains qui superposent ces couches à d'autres et notamment à la gestion du droit des sols (permis de construire et de démolir), ce qui permet d'instruire les permis de construire à la lumière des données de l'Inventaire. Cependant, tous les techniciens affectés aux autorisations de construire ne se servent pas nécessairement à l'inventaire dans



40-1. Fiche Rhône-Alpes



41-1. Quartier Saint-Nizier à Lyon dans Google Earth



41-2. Site internet du patrimoine d'Aix-les-Bains, élément du site internet de la ville

la mesure où ne s'agit pas d'une protection légale, mais plutôt de données consultatives.

La cellule coordination de l'aménagement urbain de la ville de Lyon utilise Géoviewer pour l'aide à la décision sur différents secteurs : un secteur sauvegardé, une ZPPAUP, un secteur de vigilance patrimoniale, le patrimoine Unesco.

A travers toutes ces logiques patrimoniales croisées, l'outil de cartographie est un outil privilégié un outil privilégié d'aide à la décision et de médiation auprès de publics variés.

Les critères de repérage sont rendus sous forme de statistiques et de cartographie thématique.

Du point de vue méthodologique, les tableaux de repérage sont associés aux dossiers collectifs qui sont l'agrégation des différentes données des dossiers individuels. Ce!a se traduit par un ensemble de cartes dans les dossiers collectifs. Ceci est un autre usage de la cartographie et une valeur ajoutée de l'inventaire que d'étudier des grands nombres et d'en tirer des

conclusions sur des éléments représentatifs de séries d'oeuvres. Ensuite vient la question du discours et des moyens technologiques pour valoriser ce discours de synthèse sur les familles d'objets. Comment les partenaires s'approprient les données d'un point de vue cartographique ?

La ville de Lyon et son service d'aménagement urbain utilisent les données sous forme de couches cartographiques.

La ville d'Aix-les-Bains a quant à elle mis en ligne un serveur cartographique. Celui-ci fonctionne à partir de MapGuide*, dans une application simple de serveur cartographique web. L'idée est de mettre en relation les dossiers dans leur mise en forme de base et la cartographie en ligne. Un petit moteur de recherche a été mis en place. Les services d'aménagement pour la ville d'Aix-les-Bains n'utilisent cette application que pour la localisation. L'office de tourisme a fait la promotion de ce site et il y a des retours très positifs.

Depuis l'ouverture du site web de référence de Rhône-Alpes, en

2007 (sdx.rhonealpes.fr), sa fréquentation double chaque année. L'objectif de sortir les dossiers de l'inventaire de la confidentialité est atteint aujourd'hui. Néanmoins, ceux qui vont voir ces dossiers ne sont pas forcément des spécialistes du patrimoine. Certains arrivent là par le hasard des requêtes de Google. Certaines demandes documentaires générées par le site internet sont singulières. En plus des scientifiques, le public est constitué de touristes qui préparent leur voyage. Il y a eu également des demandes de plans de machines-outils décrites dans la documentation du patrimoine industriel pour copie et remise en production de ces machines. Ce qui est intéressant c'est que l'inventaire devient prestataire d'information pour tout un ensemble de raisons qui relèvent de logiques scientifiques, économiques, touristiques etc....

La ville de Lyon a le projet d'utiliser les données de l'inventaire pour faire un portail cartographique culturel pour le tourisme.

Yves Godde transforme aussi les



42-1. Capture d'écran sur Google MAP

données de l'Inventaire pour GoogleMap et GoogleEarth, outils de médiation destinés à un large public, dont les touristes souhaitant préparer leur visite. La carte google a eu pour premier objectif de servir de vue synoptique de toutes les opérations de Rhône-Alpes. Yves Godde s'est alors appuyé sur la section de coordonnées géographiques du document, capturée par l'outil GéoRenabl, et stockée dans ses bases, puis exploitée par une transformation.

Pour rappel le XML a une fonction d'archivage et de diffusion. Ainsi il est possible de transformer sans limites, et sous différentes formes cette matière première. Il est ainsi possible d'aller à l'Inventaire lorsque l'on est un touriste, en allant sur Google earth.

Le touriste in situ, équipé d'un I-Phone, et doté d'une bonne connexion peut sur le terrain accéder aux dossiers d'œuvres étudiées à proximité via via l'interface de cartographie et le GPS. Ainsi, on peut voir la carte du lieu sur l'écran et les travaux de l'In-

ventaire avec tous les dossiers. De même il est possible de transformer les données pour exploitation sous forme de points d'intérêts par un GPS.

La dématérialisation des dossiers de l'Inventaire grâce à Renabl Lyon s'est réalisée avec des moyens artisanaux. Néanmoins, cela a permis de produire une centaine de milliers de dossiers en Bretagne, en Rhône-Alpes, en Alsace.

Le Parc naturel régional de la Brenne a bénéficié d'un paramétrage de Renabl Lyon pour produire des dossiers ; il a fait développer une application d'exploitation de ses dossiers sur Aigle (Business Geographic) bientôt ouverte au public. Une cinquantaine d'opérations en

France ont pu utiliser cet outil, pour réaliser quelques centaines de milliers de dossiers.

Le projet interrégional GERTRUDE, projetée de réécrire et d'améliorer cette chaîne de production. Yves Godde et Claude Quillivic, font partie du comité de projet. La quasi-totalité des Régions y ont contribué. En une certaine mesure, ce projet est pionnier dans le domaine de la collaboration à la fois interrégionale et avec les services du ministère de la Culture.

Pour conclure avec la cartographie, dès que cela sera possible, les dossiers vont venir alimenter l'Atlas des Patrimoines du ministère de la Culture.



42-2. Application cartographique de Google pour préparer ses visites touristiques. Station de sport d'hiver de Rhône-Alpes dans Google MAP

➔ Pour en savoir plus...

- sur la cartographie à l'inventaire de Rhône-Alpes : <http://inventaire-rra.hypotheses.org/330>
- sur le Parc naturel régional des Bauges : <http://goo.gl/maps/usR5U>



Inventaires et valorisations conçus simultanément

Philippe HOELTZEL, Parc du Morvan, **Pauline OLIVEIRA**, Stagiaire au Parc du Morvan
philippe.hoeltzel@parcdumorvan.org

Cet exposé relate le travail d'inventaire sur le patrimoine mené par le Parc du Morvan en s'appuyant sur deux exemples précis. Il vise également à expliquer comment ces outils destinés à faire participer la population du territoire ont été employés.

Introduction

Depuis 2000, le Parc dans sa politique, ne conçoit plus un collectage ou Inventaire sans qu'un projet de valorisation ne soit associé à ces acquis de connaissance. Pour exemple, une synthèse des inventaires ou collectages et valorisations entre 1998 et 2009 est présentée :



- Inventaire de l'habitat rural avec la DRAC 1998-2004 ; puis édition d'un guide architectural et création du pôle de veille architecturale avec les quatre DDE* et URCAUE*.
- Inventaire qualitatif sur le patrimoine rural non protégé 2000-2002 ; puis édition d'un ouvrage de sensibilisation (historique, argumentaires pour les élus, techniques d'inven-



taire, de restauration et de valorisation, accompagné d'un concours avec prix.

- Collectage des savoirs, gestes, métiers et mémoires sur le Morvan 2002-2012 ; sur un rythme de 2 ans de collectages audio, édition la 3ème année d'un DVD grand public et séries intégrales de savoirs à consulter (3ème collectage et édition en cours).
- Inventaire chez des particuliers des mobiliers du Morvan avec la DRAC et le SRI* Bourgogne 2004-2008 ; puis édition d'un ouvrage en 2011.
- Inventaire et base de données patrimoine sur trois thématiques 2007-2012 ; puis accessibilité de la base de données sur le site du Parc en 2011 et en 2012.
- Collectage d'outils et objets de la mémoire morvandelle permanents depuis 1999 ; depuis le premier inventaire, numérotation et photographie de la collection et saisie sur une base de données selon

la fiche modèle du SRI Bourgogne en 2009.

- Collectage permanent de visuels anciens par scannage de cartes postales anciennes ou photos de famille.

Premier exemple :

« De l'Inventaire sur l'habitat rural conduit par la DRAC à la mise en place d'une politique architecturale du Parc naturel régional du Morvan »

La première partie présente la mise en place d'une politique architecturale contemporaine avec de multiples partenaires suite à l'Inventaire de l'habitat rural par la DRAC.

De 1990 à 2004, la DRAC a réalisé un Inventaire de l'habitat rural sur les 110 communes du Parc. Un processus de mise en réseau a été enclenché, ayant permis au Parc et à la DRAC de mieux travailler conjointement ainsi qu'avec d'autres partenaires (DDE, CRB* URCAUE...).

Un premier Inventaire sur les communes de la Nièvre a permis une reconnaissance de l'architecture morvandelle longtemps sous-estimée. Mais au vu de rénovations non respectueuses et de constructions neuves standardisées, il est apparu urgent de sensibiliser les responsables.

A la fin des années 2000, le Parc a ainsi décidé d'employer des mesures drastiques, afin de limiter la défiguration de ce patrimoine bâti et paysager. La décision et le financement par la DRAC d'un projet de guide de recommandation grand public naît très rapidement, celle-ci ayant préalablement bouclé son inventaire sur la Nièvre.

Autour d'un architecte privé missionné pour sa réalisation, un groupe de compétences constitué de deux conservateurs de la DRAC, un ethnologue DRAC, la DDE- l'ABF*-le CAUE de la Nièvre ainsi que les architectes de la DIREN et du Conseil régional de Bourgogne est alors créé. En découle la publication en 2001, d'un premier guide sur la partie nivernaise du parc (50% du territoire) : « Habiter en Morvan, un pays en héritage ».

En 2005, après la fin de l'Inventaire DRAC sur les communes « Parc » des trois autres départe-

ments, un autre guide plus étoffé sera édité, avec un groupe de travail élargi aux autres collectivités départementales (Yonne, Saône et Loire, Côte d'Or).

Suite à ces habitudes de travail en commun et à l'essor des demandes de rénovation et construction, est mis en place « un pôle de veille architecturale » porté par le Parc, avec la DRAC, la Direction régionale de l'Équipement Bourgogne et les 4 DDE concernées, l'URCAUE, les 4 ABF et STAP, le CR Bourgogne et la DIREN.

Ce pôle toujours existant s'avère efficace, surtout par l'envoi des permis de construire au Parc pour avis simple par les architectes de l'URCAUE, qui par convention, viennent une journée par semaine au Parc pour cela.

Aujourd'hui, de plus en plus de porteurs de projet viennent avant dépôt de leur dossier en mairie pour des conseils et avoir une fiche avis Parc / URCAUE souvent suivie par les services instructeurs des DDE. D'autres documents ont été édités, des réunions publiques ont été organisées pour expliquer la politique du Parc concernant l'architecture. Après deux premières années difficiles, il se sait qu'en Morvan « on ne fait plus n'importe quoi ».

Second exemple : Une base de données interactive « Patrimoines du Morvan » conçue comme un outil de connaissance et de valorisation

Entre 2006 et 2012, comme stipulé dans la charte, il est prévu de réaliser un inventaire et une base de données patrimoine sur les 120 communes du Parc autour de trois thématiques : le Morvan terre de légendes et de croyances, le Morvan industriel et artisanal, les édifices religieux et seigneuriaux.

Pourquoi ces thèmes ?

Ils couvrent presque tout le patrimoine bâti du Parc et n'ont jamais été étudiés. Le Parc a donc choisi de ne pas aborder les thématiques déjà étudiées par d'autres partenaires (ex : Bibracte et période gallo-romaine) ou institutions du territoire. Les deux premiers thèmes n'avaient jamais été inventoriés ni étudiés. La question du patrimoine religieux et seigneurial religieux a quant à elle été appréhendée ponctuellement par département ou canton mais jamais à l'échelle du Parc (sur quatre départements).

Le Morvan terre de légendes et de croyances (pierres de légende, sites à légende, sources à rites thérapeutiques...)

Ce collectage s'est avéré extrêmement riche.

L'Inventaire est aujourd'hui fini ; les fiches ont été référencées et illustrées de photos. L'objectif est pour l'avenir d'offrir ces données aux chercheurs et universitaires, pour ensuite mener une étude plus pointue sur ce sujet. C'est un sujet très riche, très fort que le Parc espère valoriser. Il souhaite bénéficier préalablement d'un appui scientifique sur cet inventaire.



Le patrimoine religieux et seigneurial (églises, chapelles abbayes, maladreries, châteaux, mottes féodales, manoirs...)

En cours, cet inventaire confirme l'importance du bâti médiéval en Morvan (existant, en ruine ou disparu). A noter que seuls deux châteaux sont ouverts au public.

Sur cette thématique, le Parc travaille en relation avec l'université de Bourgogne, le CécaB* auquel il a donné tous ses géo-références et photos. Leurs recherches et données sont utilisées dans cette base Parc.

Le Morvan industriel et artisanal

(fours à chaux, mines et carrières, ouvrages d'art, tanneries, brasseries, faïenceries, draperies, tuileries, scieries, fabriques ou ateliers divers...).

Ce thème est original dans la mesure où les ressources naturelles constituent des éléments jusqu'alors inconnus, qui imposent au Parc d'ajuster ce sujet.

Cet inventaire d'éléments modestes, souvent oubliés ne peut se faire qu'avec des personnes ressources.

Ce projet a été conçu comme un outil d'aide à la décision et à la connaissance. Ont alors été ciblés les élus, les acteurs touristiques, les agents de développement, les chercheurs et les habitants.

L'objectif général est double

- rendre accessible à tous un outil de connaissance et de développement à destination des élus et institutionnels, des techniciens de communauté de communes, Pays, des acteurs touristiques, des écoles... comme des chercheurs, universités, associations ou particuliers ...
- découvrir et faire connaître

des richesses trop méconnues et accompagner leur valorisation à diverses échelles du territoire (commune, canton, Pays, ou Parc du Morvan) ou par thématique, période, typologie...



contextes, les états, les éléments menacés, les sites protégés ou dans un périmètre protégé...

Cette base est déjà utilisée pour susciter des recherches auprès des universités, pour des projets



Après une recherche bibliographique (mais pas aux Archives), cartographique et autres données de partenaires (CécaB, DRAC, Associations et éditions locales...), les éléments du patrimoine de chaque commune sont ciblés avec des personnes ressources élus ou bénévoles indispensables, visités, inventoriés (historiquement et dans leur contexte local), photographiés avec autorisations selon le cas, puis géoréférencés sur mapinfo et les fiches saisies sur une base ACCESS, grâce à des stagiaires. Les fiches patrimoines ont été conçues par Philippe Hoeltzel, relues par un groupe de travail constitué de la DRAC, d'historiens, d'élus. Elles comportent une cinquantaine de champs sur l'historique, les remaniements, les datations, l'état, les protections, la propriété, mais aussi de nombreux renseignements concernant le développement local.

Ces champs originaux renseignent sur la proximité d'acteurs ou sites touristiques, l'accessibilité, les chemins de randonnées, la qualité des abords, la visibilité de loin, les travaux effectués sur des données de datation, des

de valorisation communaux ou intercommunaux, pour l'inscription de patrimoines au PLU, pour sensibiliser des élus ou autres responsables de la sauvegarde, pour des projets d'aménagement touristique.

Après mise à disposition sur un site internet, cette base pourra être facilement enrichie, corrigée ou complétée chaque année mais uniquement par le chargé de mission Parc qui filtrera les remarques et corrections reçues.



Regard par une stagiaire :

Pauline Oliveira

Cet Inventaire est à la fois original et complexe, dans la mesure où celui-ci souhaite intéresser élus, touristes, chercheurs, habitants.

Si les recherches sont uniquement réalisées à partir des bibliothèques du Parc, l'obtention des informations via les archives passe par des partenaires SRI et le Centre de castellologie de Bourgogne (CécaB).

Le Parc se concentre essentiellement sur un travail de terrain avec la rencontre des personnes ressources et des mairies, permettant un Inventaire à la fois plus riche et plus complet, même si cela demande plus de temps et d'organisation. Ces personnes détiennent souvent des connaissances en histoire locale et une perception fine du terrain. Elles peuvent ren-



© Parc naturel régional du Morvan

seigner les techniciens du Parc à la recherche d'une mémoire locale ayant aujourd'hui tendance à disparaître.

Cet Inventaire est réalisé chaque année en quatre à six mois.

La méthodologie de base doit être adaptée, au type de patrimoine à inventorier, aux communes et aux éléments en présence.

Sur le Morvan, un travail sur le patrimoine artisanal et industriel vient de démarrer ; les visites de terrain ont suscité de nombreuses interrogations. Comment traiter ce sujet, les recherches amont ne contenant que très peu de sources. Ce paramètre implique donc un ensemble de recherches sur cartes IGN préalables aux visites de terrain. Vient enfin se poser la question de la limitation aux années 1970.



© Parc naturel régional du Morvan

Premier bilan à mi parcours :

- Certaines thématiques dévoilent une richesse insoupçonnée du Morvan.
- Certains éléments du patrimoine seraient introuvables sans les personnes locales (connaissance du terrain et mémoire locale). Le Morvan est aujourd'hui couvert à 50% par la forêt ...
- La multitude de ces éléments parfois modestes mais reflétant l'histoire et la vie locale sont une donnée indispensable à l'écriture de l'histoire locale et des études sociologiques.
- La richesse d'un Parc naturel régional via ses réseaux, sa connaissance à la fois générale et très locale à la fois géographique, historique et ethnographique.
- Un inventaire pourquoi faire ? Ce genre d'inventaire doit être pensé simultanément avec le ou les projets de valorisation à court terme (deux-trois ans). On mobilise des partenaires, des élus et des habitants en attente d'un résultat concret.
- La réalisation en cours d'un Atlas Communal sur le Parc du Morvan permet de croiser les données des inventaires du Parc, de la DRAC, du SRI et autres partenaires.



L'inventaire du Pays A3V Asses-Verdon-Vaire-Var, outil pour un développement touristique en milieu rural

Pascal GUILLERMIN, Service de l'Inventaire général et du Patrimoine, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
pguillermin@regionpaca.fr

Présentation d'un projet d'aménagement du territoire d'innovation touristique en milieu rural, dans le Pays A3V, par Pascal Guillermin, du Service de l'Inventaire général et du Patrimoine, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.



47-1. Chapelle Sainte-Elisabeth, La Melle, Blieux (04)

Présentation :

Le Pays A3V (Asses-Verdon-Vaire-Var) est situé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au sud du département des Alpes de Haute-Provence.

Composé de quarante communes, il est ceinturé par les gorges du Verdon, et au nord par le Mercantour. Six communes sont également présentes sur la réserve géologique de Haute-Provence. Caractérisé par un milieu naturel et un tourisme vert extrêmement important, le Pays A3V a essentiellement orienté son activité vers ce tourisme.

Contexte :

En 2003, le Pays A3V a souhaité appuyer son projet de développement sur la culture. Après concertation avec les services de la DRAC PACA, une étude du ter-

ritoire par l'Inventaire général du Patrimoine culturel a été considérée comme le meilleur levier à mettre en œuvre dans cette optique. Une convention de partenariat entre le Pays A3V et le service de l'Inventaire général est alors signée pour une durée de cinq ans et renouvelée au moment de l'intégration du service de l'Inventaire à la Région. Le projet, extrêmement important d'un point de vue partenarial, a rapidement permis le développement d'autres missions.

Un inventaire topographique est alors mené sur les 40 communes. L'objectif était de recenser, étudier et faire connaître le patrimoine du Pays dans sa définition la plus large. Pour rappel, cet inventaire mis en place en 2004, devait être conduit sur une période de cinq ans. Face à cette richesse patrimoniale supérieure à ce qui avait été évaluée au départ, les partenaires ont rapidement pris conscience de la nécessité de le prolonger. Il a d'abord été réalisé par carottage, aux points extrêmes du territoire, puis systématiquement commune par commune.

Un Inventaire relatif au patrimoine militaire de frontière avait été réalisé en 1991. Les premiers résultats ont fait apparaître une richesse patrimoniale extrêmement importante autour de la conservation des édifices religieux et du mobilier. L'étude a rapidement révélé un nombre de témoignages



47-2. Fortifications et porte de Colmars (04)

matériels et immatériels considérable au niveau du patrimoine pré-industriel : traces liées à l'exploitation de la lavande, à la draperie, la minoterie, le pastoralisme et l'agriculture. Ces témoignages se trouvent dans un état de conservation remarquable.



47-3. Ancienne cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption, Senez (04)



47-4. Bergerie, Castellane (04)

Les missions ont consisté en un travail de restitution auprès des élus et de la population locale, qui avaient un véritable intérêt et un vrai désir d'appropriation et de connaissance de cette histoire. Les élus ont été extrêmement sensibilisés, et la volonté de valoriser ce patrimoine est rapidement



48-1. Machinerie de la minoterie

Un « fil rouge » a été défini sur l'ensemble du territoire, afin de valoriser cette identité culturelle et de créer des portes d'entrée. Des groupes de réflexion avec l'ensemble des partenaires économiques, culturels et territoriaux du Pays sur la pertinence d'un projet d'innovation du tourisme ont été



48-2. Façade de la minoterie

apparue. Ainsi une mise en réseau des acteurs et associations culturelles a été effectuée et les missions de l'Inventaire général et du patrimoine ont été élargies : par exemple à partir d'études sur le mobilier religieux, le service a sensibilisé le CAO A* sur certains objets de grande valeur patrimoniale et en état de dégradation. Un dossier de protection a ainsi été réalisé. La valeur patrimoniale de certains sites pré-industriels ont également été portée à la connaissance de la CRMH.

A la suite de ces différents constats, le Pays A3V s'est interrogé sur la mise en place d'un projet d'aménagement et d'innovation touristique en milieu rural pour répondre à un appel à projet européen. Le Pays a décidé d'axer son projet sur la valorisation de son patrimoine notamment artisanal et industriel.

instaurés. Ils devaient répondre aux objectifs suivants :

- Valoriser les résultats de l'Inventaire général ;
- Préserver et mettre en valeur cette identité de Pays et la faire partager ;
- Dynamiser l'économie touristique et la faire évoluer ;
- Mettre en place une dynamique entre les différents réseaux, partenaires, associations, communes et communautés de communes du Pays.

Un comité scientifique et de pilotage s'est ainsi fédéré autour de ce projet. Il comprend la création de trois espaces découverte et d'un itinéraire patrimonial liés au savoir-faire artisanal et emblématique du territoire :

- La minoterie de la Mure Argens, liée à la transformation du blé ;
- La distillerie de Barrême, liée au cycle de la lavande ;



48-3. Patrimoine ferroviaire

- Le buffet de la gare de Thorame Haute. Ce site diffère des autres espaces dans la mesure où ce n'est pas le patrimoine ferroviaire qui est ici valorisé mais l'industrie de la draperie ou du pastoralisme ;
- un itinéraire patrimonial interactif et pluri médias autour du savoir-faire drapier dans la vallée du Haut-Verdon-Val d'Allos.

Chacun de ces espaces dispose d'une partie valorisation avec un secteur muséographique centré sur un savoir-faire et d'un espace accueil information en lien avec les autres pôles découverte, les sites culturels, patrimoniaux et touristiques du Pays A3V. Ces lieux ont été retenus pour leur situation géographique, créant des liens d'une commune à une autre, et pour leur valeur patrimoniale. Ils seront ouverts au public pour 2013-2014.



48-4. Vue aérienne de Castellane (04)

En parallèle, le service de l'Inventaire général et du Patrimoine travaille sur la valorisation du patrimoine ferroviaire, avec le service des Transports de la Région. Dans les halls de gare, des panneaux d'interprétation seront installés avec des renvois sur des sites remarquables. Le Pays A3V et le Service NTIC* (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) ont

également mis en place l'année dernière un programme de numérisation des objets du musée du moyen-Verdon. Un travail a été conduit avec l'ensemble des services de la Région PACA, les Groupements d'Actions Locales et les communes en vue de dynamiser le territoire, avec par exemple la création de maisons de Pays.



49-2. Barrage de Castillon, Castellane (04)



49-2. Ancienne distillerie de Barrême (04)

Ce projet a contribué à enrichir et à modifier les missions du service Inventaire général et Patrimoine. Depuis l'arrivée de l'Inventaire général au sein de la Région, celle-ci a acquis une compétence scientifique. Une chaîne patrimoniale a été développée : de la connaissance à la valorisation. Les cadres d'intervention ont été modifiés et les missions élargies : emploi des médias traditionnels de diffusion, publication, enrichissement des bases Mérimée et Palissy, suivi et coordination des inventaires et avis techniques des dossiers de subventions pour la restauration du patrimoine.



De l'inventaire du patrimoine... à la ZPPAUP... à l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU)

Adrienne BARTHÉLÉMY, Architecte des Bâtiments de France, STAP Indre-et-Loire
adrienne.barthelemy@culture.gouv.fr

Adrienne Barthélémy, Architecte des Bâtiments de France, STAP Indre-et-Loire expose ici une autre approche de l'Inventaire et de son utilité pour l'aménagement du territoire.



© STAP Indre-et-Loire

Inventorier n'est pas une fin en soi. Pour autant, la connaissance et l'analyse approfondie d'un territoire sont indispensables pour sa préservation et sa mise en valeur. Elles peuvent même venir totalement modifier le processus de création d'une extension urbaine, c'est du moins ce qu'a prouvé l'exemple de Faye-la-Vineuse.

La commune de Faye-la-Vineuse se situe au sud du département de l'Indre-et-Loire, à quelques kilomètres de Richelieu, dans le Parc naturel Loire-Anjou-Touraine. Ce petit

bourg se caractérise par une situation géographique au sommet d'une butte et par un bâti ancien constitué autour d'une collégiale romane. Conscients de la qualité du patrimoine monumental comme du patrimoine vernaculaire de leur commune, les élus de Faye-la-Vineuse ont décidé de mettre en œuvre une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

La ZPPAUP est une servitude d'utilité publique se substituant aux servitudes des périmètres de protection des Monuments historiques. Si les rayons de 500 mètres ont été institués pour conserver l'harmonie des abords des monuments, l'objectif d'une ZPPAUP est plus large. Contrairement au rayon de 500 mètres, la relation visuelle avec le monument n'est plus nécessaire : c'est l'intérêt patrimonial dans toutes ses dimensions et ses échelles qui est pris en compte. La ZPPAUP est réalisée à partir d'une analyse très fine du territoire comprenant notamment l'étude de l'histoire de la constitution urbaine du bourg et de ses hameaux ainsi que l'analyse des différentes composantes du paysage communal.



© STAP Indre-et-Loire

Par ailleurs, ces analyses sont enrichies par de très nombreuses visites sur site, par un inventaire des différentes typologies du bâti, et le repérage des éléments intéressants (cônes de vue, murs, haies, arbres isolés, puits, fours, calvaires, etc).

A partir de ces différentes analyses, un projet de mise en valeur naît sur un périmètre créé en fonction du site. Ce périmètre est généralement redécoupé en plusieurs secteurs qui possèdent chacun des objectifs spécifiques de mise en valeur du patrimoine.

Ces analyses permettent également la rédaction de règlements justifiés et illustrés qui varient selon les secteurs.

Écrites en concertation étroite entre le maire, l'architecte des bâtiments de France et une équipe d'architectes, les règles sont comprises, admises et portées par les élus.

Véritablement appuyée sur l'Inventaire et l'analyse du patrimoine local et largement illustrée, la règle devient un outil pédagogique qui incite à regarder et à apprécier ce qui, bien souvent, était quelque peu oublié.

La ZPPAUP est un outil très souple, que l'on peut adapter sans hésiter aux besoins de chaque territoire. A titre d'exemple, elle est utilisée aussi bien pour protéger des grands ensembles urbains comme Orléans ou Brest, que pour mettre en valeur des paysages comme ceux du Canal de Lalinde (13 communes) ou

de la rivière du Loiret (six communes), que pour conserver le caractère précaire et le charme des puces de Saint-Ouen. Pour rappel, la ZPPAUP qui s'appelait initialement ZPPAU a été créée par la loi de Décentralisation de 1983. En 1993 a été ajouté le « P » de paysage. La loi du Grenelle de l'environnement II, actuellement en cours de vote au Parlement, transforme ces ZPPAUP en AVAP : Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Peu de choses différencient les AVAP des ZPPAUP. Les délais d'instruction sont réduits, les modalités de recours contre l'avis de l'architecte des bâtiments de France sont modifiées. En outre, des règles relatives à « l'intégration architecturale et l'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables ou aux économies d'énergie qu'à la prise en compte d'objectifs environnementaux » doivent être ajoutées. Il est regrettable que la notion de paysage ait été retirée du sigle, même si la souplesse du texte de loi permet toujours la prise en compte de cette dimension essentielle.

Dans le cas de Faye-la-Vineuse, la ZPPAUP a montré toute son efficacité avant même son approbation. Le périmètre de la ZPPAUP intégrait un secteur à urbaniser situé à l'ouest du bourg. Les acteurs locaux (élus, Parc Loire-Anjou-Touraine, ABF) partageaient l'ambition de créer un nouveau quartier du bourg construit dans une certaine continuité et non comme un lotissement. Grâce à la proposition de M. Mattei du Parc Loire-Anjou-Touraine, une « approche environnementale de l'urbanisme » (AEU*) a pu être mise en place. Financée par l'ADEME*, l'étude

a été confiée à l'agence Espace Temps (Y. Le Corre, architecte).

Bien que cette étude ne soit pas encore aboutie, on peut déjà louer la démarche de conception. En effet, la conception de ce quartier est particulièrement originale dans son processus.

Au lieu de commencer, les yeux baissés, par un découpage parcellaire, l'Inventaire et la ZPPAUP ont permis de se questionner sur le lieu. Cela a consisté à regarder quelle était la morphologie urbaine de Faye-la-Vineuse et à intégrer ce que l'on peut appeler



le « génie du lieu ». Le lieu initial constituait ainsi le fondement du projet qui s'appuie sur l'analyse des caractéristiques du bourg, notamment en ce qui concerne :

- l'articulation, la proportion et la diversité des espaces publics ;
- les continuités bâties alternant murs et constructions à l'alignement sur rue ;
- la diversité des formes urbaines
- la richesse d'épannelage du bâti.

De cette analyse a ensuite découlé un projet de qualité en continuité avec le bourg. Le lien entre le projet et le bourg est à la fois physique (une venelle piétonne est créée) et spatiale (le « génie du lieu » est poursuivi).

Le nouveau quartier se construit en prenant en compte les caractéristiques



téristiques du site (topographie, cônes de vue à préserver, les accroches architecturales à mettre en valeur). Pour aboutir à une composition générale, sont progressivement précisés les liaisons douces, la gestion des eaux pluviales, les places publiques, la desserte, les poches de stationnement, les masses bâties, les cours urbaines, le traitement des franges et les continuités de murs de clôture. Le découpage parcellaire ne vient qu'en dernière étape.

La réussite de la conception d'un tel projet résulte de l'attention portée au lieu et de la prise de conscience de l'intérêt patrimonial du bourg. L'Inventaire, qui a largement contribué à sensibiliser les élus à la richesse de leur patrimoine, a été à l'origine de ce projet. La ZPPAUP, outil d'aménagement urbain, lui a offert la possibilité de se développer. La présence du Parc, grâce à la possibilité d'un financement d'une étude indépendante de l'aménageur, a permis l'éclosion d'un projet de grande qualité.



Valorisation du bâti et veille architecturale

Dany CHIAPPERO, Claire MORICEAU, Parc de la Brenne
Fabien PRIVAT, Direction Départementale des Territoires 36
d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr
c.moriceau@parc-naturel-brenne.fr
fabien.privat@indre.gouv.fr

Valorisation du bâti et veille architecturale

Le Parc naturel régional de la Brenne comme les autres Parcs naturels régionaux en général, conduit sa mission de préservation-valorisation des patrimoines suivant trois axes d'intervention : la connaissance, la conservation-valorisation et la sensibilisation ; la connaissance est représentée ici par l'Inventaire.

Logiquement la connaissance devrait précéder l'action, toutefois ces différents modes d'intervention ne sont pas souvent menés dans l'ordre. Les Parcs travaillent de façon expérimentale souvent empirique et saisissent également les opportunités sur le terrain pour conduire leurs actions.

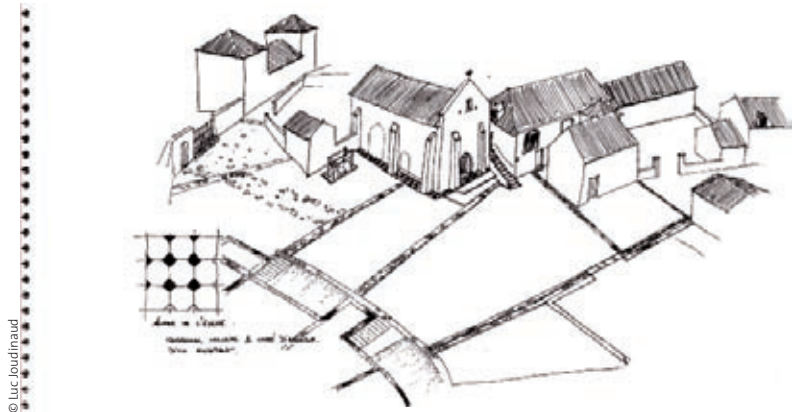
Peu à peu les résultats permettent de démontrer l'intérêt de mettre en œuvre les outils de connaissance



52-1. Les Vaux, Douadic (36)



52-2. Pré-Picault, Preuilly-la-Ville (36)



52-3. Projet de valorisation de la place de l'église à Château-Guillaume, Lignac (36)

nécessaires. Sont présentées ici quelques actions « interactives » entre inventaire et aménagement.

L'opération « Villages du Parc » a permis en 1998, de lancer la politique Patrimoine bâti du Parc, en démarrant directement sur le terrain, dans des villages relativement bien préservés. Par là on entend, « riches d'architecture encore dans son jus ». Le Parc y était en « terra incognita », tant en matière d'Inventaire du patrimoine bâti que de l'archéologie.

Ces opérations villages consistent à aider les propriétaires et les communes à restaurer leur patrimoine bâti (et paysager), en apportant des subventions liées au respect de cahier des charges techniques de restauration. Cela permet d'accompagner les propriétaires dans leurs démarches de restauration par des conseils et d'assurer un certain suivi du conseil avec le cahier des charges qu'ils s'engagent à suivre. Cela permet aussi de sauver des



52-4. Château-Guillaume, Lignac (36)

bâtiments, certains ayant été reconstruits à partir de « presque ruines » lors de cette opération. Château-Guillaume est choisi pour exemple, parmi la dizaine de sites de l'opération villages. C'est un village situé aux abords d'un monument historique ayant appartenu à la première vague de classement.

En dehors du monument historique, le village n'avait alors fait l'objet d'aucun Inventaire. Le Parc a donc demandé à un architecte du patrimoine de procéder à l'étude de ce site, puis cette étude très fine et complète a été intégrée à l'Inventaire, lorsque celui-ci a été réalisé.

Un plan de référence a été établi à partir de l'étude pour définir les différentes phases du projet d'aménagement et servir de guide

aux élus. Ce projet hiérarchise les restaurations du patrimoine privé les plus pertinentes, propose la restauration des murets et des caniveaux en pierre le long de la route principale, le réaménagement de la place, ainsi que la mise en valeur d'une promenade autour du site, et au delà un réaménagement de la visite du château, intégrant également la visite du village. La mise en valeur de la place et l'implantation d'une aire de stationnement sont prévues à court terme.

Ces opérations sont également l'occasion de conduire des chantiers de formation pour mettre en œuvre les matériaux traditionnels, la pierre, la chaux, la terre crue.

Ce n'est pas un projet spectaculaire mais une attention générale est portée à l'esprit des lieux, par exemple avec l'enfouissement des réseaux et un éclairage public le plus discret possible (lampes col



53-1. Journées du patrimoine à Château-Guillaume, Lignac (36)

de cygne de 60W utilisées pour l'éclairage de la place).

Récemment, la réfection de l'ensemble des caniveaux a été entreprise dans le même esprit. L'opération a été finalisée par un petit sentier d'interprétation autour du site, des panneaux mettant en



53-2. Moulin sur l'Anglin, Concremiers (36)

scène l'évolution du village par la « voix » d'Aliénor d'Aquitaine.

Vers des ZPPAUP ou des AVAP « Villages du Parc »

(Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)

On le voit, ce mode d'intervention nécessite un suivi de proximité et une collaboration active de l'ensemble des acteurs. Bien que le Parc soit très fréquemment sollicité par les propriétaires privés, par la DDT* et les élus lorsqu'un projet de restauration est à mener, cela ne fonctionne pas toujours et certains projets échappent à tout conseil.

Pour que les effets de l'action soient pérennes, un outil de gestion imaginé au début de l'opération comme « une charte de village » s'avère indispensable. Le Parc tente ainsi de proposer des « AVAP Villages du Parc », pour définir une règle du jeu commune entre l'Etat, le Parc, la commune et les propriétaires, et faciliter ainsi la gestion de l'évolution de ces villages.

Le Parc naturel de la Brenne intervient également auprès de propriétaires qui souhaitent des conseils pour la restauration de leurs bâti-

ments et notamment dans le cadre d'un partenariat entre le Parc et la Fondation du Patrimoine.

La visite souvent complète de ces bâtiments apporte des éléments de connaissance aux chercheurs de l'Inventaire qui n'ont la plupart du temps pas l'occasion de rentrer dans les bâtiments. C'est intéressant en particulier pour la visite des charpentes qui donne souvent des éléments de datation précieux. Cela permet aussi de repérer les charpentes qui pourraient faire l'objet d'une dendrochronologie, destinée à affiner nos datations de bâtiments.

Le système de saisie de données RENABL, permet de récupérer au fur et à mesure ces données isolées et de les utiliser lors de l'inventaire de la commune ou, lorsque l'inventaire est réalisé, de compléter certaines notices d'édifices. A l'inverse, dans les communes où l'inventaire a été réalisé, les fiches d'inventaire sont une base précieuse pour répondre aux questions des propriétaires ou des communes, sans nécessairement se déplacer sur le terrain, en fonction de l'ancienneté et de la qualité du bâti, le temps nécessité par le conseil sur le terrain étant aussi une donnée limitative.

Le Parc de la Brenne conduit par ailleurs une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RR* à volets patrimoine et énergie).



53-3. Chapelle Saint-Sulpice, Vendoeuvres (36)

Les bâtiments destinés à être des logements font aussi pour nombre d'entre eux partie de notre patrimoine bâti et il s'agit de ne pas séparer politique de l'habitat et politique du patrimoine. Leur réhabilitation implique de faire valoir leur qualité patrimoniale, notamment pour les questions d'économie d'énergie et d'insertion d'énergie renouvelable, véritable problème aujourd'hui. Cela passe par le conseil aux particuliers et là encore, l'observation réalisée lors de la visite peut être intégrée aux données de l'Inventaire. Enfin, le Parc s'appuie sur quelques outils tels que le « Guide pour la restauration et l'entretien de l'architecture rurale ou le guides des couleurs du bâti ». Ils constituent auprès des particuliers, une aide très simple sur la manière de restaurer traditionnellement un édifice.

Veille architecturale

C'est l'importance quantitative et qualitative du bâti rural ancien et son évolution rapide liée à la dé-

gradation ou aux travaux de réhabilitation qui ont conduit le Parc, pour des raisons d'opérationnalité, à réaliser en priorité une démarche d'inventaire exhaustif des maisons et des fermes. Le Parc a ainsi mis en place dans le cadre de l'Inventaire, une veille architecturale, à deux niveaux : une veille architecturale normale, et une veille architecturale forte pour les bâtiments les plus remarquables. Cela permet aux communes de mieux connaître leur potentiel patrimonial et à terme d'intégrer ces données dans leur document d'urbanisme comme le préconise la nouvelle charte.

Lors d'une rencontre à la fin de l'Inventaire de chaque commune, le Parc présente les résultats de l'inventaire et sensibilise les élus et secrétaires de mairie à cette veille architecturale, afin qu'ils puissent s'en faire le relais auprès des habitants, dans l'attente de l'élaboration ou de la révision du document d'urbanisme.

Préservation des éléments du patrimoine avec ou sans document d'urbanisme.

Le maire de Silfiac, une petite commune rurale du centre Bretagne, très investie dans les démarches de développement durable, aime à répéter que si sa commune a pu réaliser de grandes choses c'est parce qu'elle est riche. En effet, sa commune est riche : « Nous avons, dit-il, des chemins creux, des cours d'eau, des beaux paysages, des mares, des zones humides, des haies, la musique, les danses bretonnes, le lien social ! Le seul truc que nous n'avons pas c'est le fric ! »

Cette richesse patrimoniale, chaque commune l'abrite. Elle est parfois protégée, plus ou moins reconnue, le plus souvent igno-

rée. Alors quand les élus prennent conscience de cette richesse, ils cherchent des outils pour la conserver.

Le code de l'urbanisme peut les aider : l'article L 123-1 à l'alinéa 7 précise que les plans locaux d'urbanisme peuvent « identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ». Si cette démarche se généralise lors de l'élaboration ou de la révision des PLU, elle reste extrêmement rare pour les communes ayant une carte communale ou restant sous le régime du RNU*.

Le principe du recensement exhaustif du bâti rural a été retenu ici pour répondre aux besoins mis en évidence par le travail de préservation et de sensibilisation commencé sur le terrain. Celui-ci a contribué à construire la méthodologie de l'Inventaire qui, s'ajustant aux problématiques du territoire avec la table de données complémentaires et le croisement des regards archéo et bâti (voir page 18, intervention de Julia Desagher et Renaud Benarrous), constitue une ressource autant pour la recherche sur l'architecture rurale et les paysages que pour les actions opérationnelles et l'aide à la décision.

©Parc naturel régional de la Bretagne



54-2. La Chaume, Pouligny-Saint-Pierre (36)

Pourtant, cette possibilité de préserver les éléments de patrimoine ou de paysage leur est aussi ouverte, pour peu qu'une enquête publique vienne interroger les citoyens sur les éléments désignés.

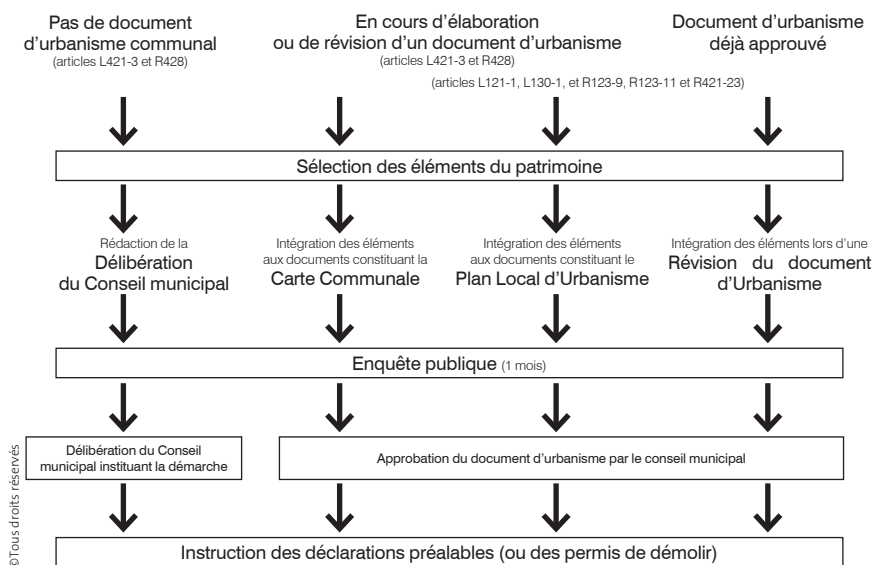
Cet exposé présente un balayage rapide des dispositifs réglementaires proposés aux communes.

Le **patrimoine bâti** peut être préservé grâce à l'instauration d'un permis de démolir. Cette procédure peut arrêter soit une préservation générale sur tout ou partie du territoire communal par délibération du conseil municipal (Code de l'urbanisme : R421-27), soit une identification des éléments à préserver (Code de l'urbanisme : R421-28.e) dans le cadre d'un plan local d'urbanisme en application de l'article L123-1 7° ou par

délibération du conseil municipal suivi d'une enquête publique, lorsque la commune n'a pas de PLU. Cette démarche relativement ancienne est bien connue mais limite la préservation aux seuls éléments bâtis.

Pour étendre cette préservation aux **éléments du petit patrimoine bâti** et à ceux du **patrimoine paysager**, il est possible d'instaurer une déclaration préalable à tous travaux ou destruction de ces éléments. Il faut alors procéder à une identification de ceux-ci et soit, les intégrer aux annexes du plan local d'urbanisme, soit, les proposer à enquête publique suite à la délibération du conseil municipal.

Le schéma suivant illustre les divers cas de figure :



55-1. Différentes procédures de préservation du patrimoine, avec ou sans document d'urbanisme

L'identification des éléments est la phase initiale de la démarche qui nécessite de s'appuyer sur la documentation et les connaissances du territoire comme l'inventaire du petit patrimoine du Parc naturel régional de la Brenne, l'inventaire thématique de l'architecture rurale, les projets de paysages « Vallée de la Creuse », « Vallées et bocage du Sud du Parc » et « Brenne-Bois-chaut », le « Guide pour la restauration et l'entretien de l'architecture rurale du Parc », la « Flore remarquable du Parc », la Charte

(2010-2022), l'Atlas des paysages du département de l'Indre, l'étude des spécificités architecturales du bâti dans l'Indre (DDT 36), les informations et données des partenaires locaux (DDT, STAP, CAUE, CG36, ...)

Cette identification doit permettre, par une hiérarchisation des éléments, de mettre en évidence les éléments les plus pertinents à préserver.

L'expérience menée à Saint-Aigny a mobilisé les propriétaires fonciers et les agriculteurs qui ont identifié eux-mêmes les éléments sur une carte sur la base du volontariat lors de permanences en mairie.

Suite à l'accompagnement et la mise en forme par les services de la DDT et du Parc et après l'enquête publique, on estime que l'ensemble de la population a été sensibilisé à l'importance de ces thématiques et connaît globalement la démarche. Plus concrètement, sur cette commune seront préservés :

- 2,5 km de murets (arasement interdit) ;
- 25 km de haies (arrachage destruction par herbicide interdit) ;
- 100 arbres isolés (arrachage et

- destruction par herbicide interdit) ;
- 50 mares (comblement ou assèchement volontaire interdit) ;
- 100 ha de bosquets (changement de destination interdit).

Cette expérience montre également toute l'importance de faire connaître, partager et pérenniser la démarche auprès des élus, du public et plus largement des acteurs du territoire. Ce système peut être efficace s'il s'appuie sur :

- une motivation / implication / information à toutes les étapes du processus et dans le temps ;
- une formalisation et une lisibilité des objectifs poursuivis et des choix retenus ;
- un réel diagnostic, une analyse objective, une hiérarchisation des éléments du patrimoine à préserver ;
- des arguments recevables et des prescriptions claires pour une décision transparente, légale, équitable, motivée.

Pour populariser cette démarche, le Parc naturel régional de la Brenne, avec l'aide de la DDT de l'Indre, souhaite produire une plaquette d'information à destination des élus et propose de les accompagner dans la démarche.

➔ Pour en savoir plus...

Extraits de textes de loi du Code de l'Urbanisme

Avec un PLU
Article L123-1-5 7°,
Article L130-1,
Article R123-9 11°,
Article R123-11 h,
Article R421-23 h,

Sans PLU
Article L421-3,
Article R421-28 e

→ [Vues conjointes]

Appropriation et valorisation des données de l'Inventaire



Mise en place de « Pilat Patrimoines »
Un site Internet pour l'appropriation des patrimoines
du territoire du Parc naturel régional du Pilat

Adeleen CHILES, Parc du Pilat
achiles@parc-naturel-pilat.fr

Présentation de la démarche entreprise par le Parc du Pilat, avec pour résultat final le site Internet.

Adeleen Chiles est chargée de projet « Patrimoine culturel » au sein du Parc, dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (C.I.F.R.E*).

Une C.I.F.R.E est un contrat tripartite entre un laboratoire de recherche, un salarié-doctorant, et une entreprise. Ce dispositif émane du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (M.E.S.R*.) qui participe financièrement à ce type de contrat, via l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (A.N.R.T*.).

Le doctorant intègre une entreprise pour trois ans, au cours desquels il servira la structure dans ses projets. Le projet comprend un volet « opérationnel » et un volet « recherche ». Le doctorat ici, a pour problématique phare les patrimoines, surtout culturels, leur appropriation par les acteurs.

Présentation synthétique du Parc du Pilat

Situé en Rhône-Alpes, à cheval entre Loire et Rhône, le Parc du Pilat compte actuellement 47 communes, auxquelles se joignent 16 villes portes.

50 000 habitants résident sur les 70 000 hectares du Parc, qui présente un caractère périurbain par sa proximité avec Saint-Étienne et Lyon. Cette relation villes / camp-

gne, est à l'origine de sa création, en 1974.

Objectifs du projet « Pilat Patrimoines »

Le projet consiste à élaborer un outil de présentation et de partage des connaissances sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers, via une démarche participative.

Les objectifs généraux sont :

- échanger des données à l'échelle de la commune ;
- créer et pérenniser un espace de partage entre les différents acteurs du territoire ;
- faire connaître, et valoriser les patrimoines en présentant, en parallèle, les actions de préservation déjà engagées ;
- apporter un outil d'aide à la décision aux acteurs travaillant à l'échelle de la commune.

Le format du site Internet a été retenu, et associé à un Système d'Informations Territorial (S.I.T.*).

Pour rappel, Pilat patrimoines, les Atlas communaux des patrimoines et le SIT constituent trois outils complémentaires à bien dissocier. Les Atlas communaux des patrimoines correspondent au nom donné au début de la démarche, en 2006. Cette appellation désigne la démarche générale, incluant les inventaires naturels et culturels, co-construite avec les jurys communaux. Le S.I.T. est un

outil cartographique qui permet de relier les données à la base de données et à une carte interactive qui sera accessible sur le site Internet. « Pilat Patrimoines » est le nom du site Internet.

L'élaboration du contenu des inventaires repose sur une collaboration avec les acteurs du territoire, en particulier, élus et habitants. Elle a donné naissance aux jurys communaux, composés de personnes ressources. Ces dernières sont choisies par les élus, qui ouvrent la voie à une meilleure appropriation des patrimoines en devenant des acteurs territoriaux, selon la définition du géographe Guy Di Méo.

Méthodologie mise en place :

Le projet a été abordé vers 2005, lors d'une commission thématique « Milieux naturels », ce qui a permis de commencer à débattre avec les élus. Sur le principe du volontariat, ceux-ci pouvaient proposer leur commune comme secteur de test. En parallèle, des réunions de prise de connaissance de la démarche ont été proposées aux communes intéressées. Il y a peu de retours.



56-1. Système d'Informations Territorial



57-1. Vue sur la vallée du Gier depuis Doizieux



57-2. Usine Sainte-Julie, Saint-Julien-Molin-Molette

A cette étape de la démarche, aucune proposition n'avait été faite aux personnes présentes dans les jurys communaux, afin de ne pas les influencer. Les habitants placés dans le rôle d'acteurs avaient vraiment l'occasion de participer de manière individuelle ou collective. Deux constats ont pu être établis :

- Les informations relevaient majoritairement du patrimoine culturel bâti ;
- Les personnes réagissant abordaient très souvent le patrimoine naturel à la frontière du patrimoine culturel. Un vrai décalage a alors été constaté entre la perception du patrimoine naturel que pouvaient avoir les personnes ressources et celle des techniciens du Parc, à la démarche « plus scientifique », assise sur les catégories : faune, flore, habitats et sites.

L'accès aux données naturalistes relevant plutôt des spécialistes, la méthode a donc été revue.

La phase d'étude relative au patrimoine culturel a réellement commencé début 2009, avec l'obtention d'un tableau des éléments jugés « remarquables » par les jurys communaux : éléments susceptibles d'être reconnu d'intérêt patrimonial, de représenter leur commune.

Le Parc ne souhaitait pas que le processus de patrimonialisation soit unilatéral. Au contraire, les habitants pouvaient librement donner leur avis, voire être en désaccord avec les propositions du Parc, afin

qu'un échange puisse être possible. Un questionnaire demandant de dresser une liste des personnes ressources et de mentionner des ouvrages pouvant aider à l'Inventaire avait été envoyé en amont, à chaque commune. Seules dix communes sur 47 y ont répondu.

La méthodologie modifiée a donné lieu d'une part au récolement des études patrimoniales avec établissement d'une bibliographie traitant des communes du Parc, d'autre part à des rencontres avec les acteurs publics et privés, associations et sociétés d'histoire. Toutes les données récoltées ont ensuite été intégrées dans une base de données Access, rattachée à un S.I.G., puis au S.I.T. Viennent ensuite la confrontation au terrain et la réalisation d'une campagne photo.

La présentation publique auprès des jurys communaux a donné lieu à un nouveau moment de dialogue. Des fiches ont été rédigées, puis intégrées et mises en ligne sur « Pilat Patrimoines ».

Dans le même temps, le Parc a travaillé sur des démarches initiées par d'autres acteurs. La communauté de communes des Monts du Pilat a lancé en début d'année 2010, un inventaire du petit patrimoine. Celui-ci a été confié au cabinet d'études « Tourisme et patrimoine ».

Le Parc a tout d'abord transmis les données dont il disposait. Il a par ailleurs co-animé des réunions en présence des 16 communes de la Communauté de

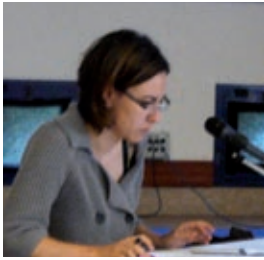
communes, puis réalisé une campagne de terrain avec M. Meyer, gérant de Tourisme et Patrimoine. Cela lui a permis de présenter la démarche des Atlas communaux, et de pouvoir mieux connaître les personnes ressources à mobiliser par la suite dans le cadre de l'inventaire. Des conventions avaient déjà été signées avec la Fondation du Patrimoine et la DRAC Rhône-Alpes (CRMH).

Le choix d'un site Internet

Le choix de la publication s'est porté sur la conception d'un site Internet, afin d'avoir un résultat évolutif, dynamique et permettant des mises à jour rapides. Sa structure est actuellement en refonte générale. Il est divisé en trois volets, selon le type de patrimoines : naturel, culturel et paysager, nourris chacun par des personnes différentes.

Au niveau de sa structure, une boîte à outils est prévue pour que les habitants du Parc puissent répondre à la question : « Que faire à mon niveau ? », du fait du manque de connaissances avéré sur le classement, l'inscription, les ZPPAUP, etc. Ce principe permet d'expliquer de manière simple le but et l'impact de l'outil sur la commune et ses habitants. Une bibliographie ainsi qu'un ensemble de documents seront téléchargeables et consultables en ligne.

Pour conclure, « Pilat Patrimoines » fait l'objet d'un enrichissement régulier. Le Parc, quant à lui, espère créer de nombreux liens entre ses actions, celles de ses élus, et de ses habitants. Des connexions entre inventaires des patrimoines naturels et des patrimoines culturels à ce jour sont actives.



Participation des élus à l'inventaire : méthode et résultats

Laetitia CASSES, Parc du Perche
laetitia.casses@parc-naturel-perche.fr

Le Parc du Perche a été créé le 16 janvier 1998, sur la base de 118 communes, et a élargi ses frontières puisqu'il rassemble aujourd'hui 126 communes sur deux régions : 43 en Eure-et-Loir (Centre) et 83 sur l'Orne (Basse-Normandie).



Le décret portant renouvellement de la charte a été signé le 6 janvier 2010 pour une période de 12 ans. Dans ses orientations, la charte mentionne clairement l'inventaire du patrimoine bâti. Y sont définis plusieurs objectifs opérationnels dont celui d'étudier et de préserver le patrimoine culturel du Perche ; en valorisant les ressources de ce patrimoine culturel, notamment le patrimoine bâti et l'architecture rurale (en partenariat avec les services de l'inventaire); et également en améliorant la connaissance et en favorisant la sauvegarde de ce patrimoine culturel, notamment en poursuivant les inventaires du patrimoine bâti. Sans oublier la transmission et la valorisation de ce patrimoine, que le Parc encourage.

Créée en 2008, après signature de la convention tripartite en décembre 2007, qui lie les deux Régions associées (Basse-Normandie et Centre) et le Parc, la mission

s'attache dans un premier temps à ne réaliser que les inventaires des communes non inventoriées depuis 1994.

Ainsi ont été couvertes 93 communes sur les 126 actuelles.

En 2008, il restait un peu plus d'une dizaine de communes non couvertes (excluant deux cantons, celui de Bellême couvert par le Service Régional de l'Inventaire de Basse-Normandie et le Canton de Pervençère réalisé par le Pays). Néanmoins, l'intérêt de ce travail de 16 années d'inventaire n'est exploitable qu'en partie. Seules les années 2004, 2005 et 2006 sont proches de la méthode « Inventaire général ». Ils ont néanmoins permis d'alimenter la rédaction de documents, telles que les fiches architecturales (en partenariat avec le CAUE 28) et la Charte de qualité pour la restauration du patrimoine bâti.

Aujourd'hui ces inventaires sont conduits sur la base d'une procédure définie avec les Services régionaux de l'Inventaire (SRI) général de Basse-Normandie et du Centre, harmonisée au niveau national. Le Parc en liaison avec les deux SRI a professionnalisé la méthodologie.

L'objectif de cette démarche est à la fois de s'intégrer dans une méthode scientifique nationale de connaissance, de diffusion et de valorisation du patrimoine et de mise en valeur des ressources patrimoniales du Perche, par leur promotion vers différents publics et leur préservation.



Le but était pour le Parc du Perche, de faire connaître et reconnaître son patrimoine auprès des habitants, pour une meilleure prise en considération et pour enfin permettre sa mise en valeur. Le principe élaboré dans la convention tripartite consistait à dresser un Inventaire dit topographique. Le Parc conforté par deux SRI a peaufiné sa méthode et a hiérarchisé les éléments architecturaux en deux groupes, les éléments sélectionnés ou repérés. Les éléments « dénaturés » ou susceptibles d'alimenter le corpus collectif sont cartographiés.

Bien qu'attaché au milieu rural, le Parc n'a défini aucune thématique. L'intérêt principal de cet inventaire est avant tout une identification exhaustive de son patrimoine immobilier, devant permettre l'enrichissement des connaissances liées aux typologies du bâti et, lorsque nous le pouvons, à l'intégration des inventaires dans les documents d'urbanisme.

Avant de lancer un inventaire sur une commune, plusieurs outils de communication sont utilisés : lettre du parc, presse, site internet du Parc et /ou de la commune.

Lorsque Laetitia Casses a été recrutée en 2008, la mission « Inventaire » était peu connue.

Elle a ainsi entrepris d'aller directement présenter cette démarche auprès des conseils municipaux. Une plaquette servant d'appui pour présenter la méthode sert de point de départ à la présentation de la mission et permet de faire comprendre l'ensemble de la méthodologie liée à l'Inventaire général. Notamment ce que les élus et les habitants ne soupçonnent pas : le temps de traitement et de la saisie en bureau via le logiciel RENABL.

L'objectif de cette sensibilisation est aussi de solliciter les élus et de les faire participer au travail de terrain.

Grâce à ce partenariat, l'ensemble des éléments de la commune a été vu. Les élus facilitent l'accès aux propriétés privées et ils introduisent la mission. L' élu devient véritablement un intermédiaire privilégié, qui prend part à la recherche des éléments anciens sur les édifices et se met à questionner les propriétaires.

Sur le terrain, la chargée d'inventaire note le nom de chaque personne rencontrée, ce qui mobilise un nombre plus important de personnes lors des restitutions publiques, en moyenne 100 à 120 personnes, chacune d'entre elles ayant reçu une invitation particulière.

Un document de synthèse, réalisé en interne est remis à l'issue de cette restitution publique et est ensuite téléchargeable sur le site du Parc. Le temps d'attente entre le retour de terrain et le versement des données dans les bases nationales sur le site du ministère étant trop important, il a fallu pallier l'attente des élus et des habitants. Le long travail de rédaction qui s'engage ne permet pas de donner un document définitif à la

commune en moins de trois à six mois. Aussi, le Parc a-t-il privilégié les synthèses communales, documents relatant l'histoire, l'environnement, les édifices publics, religieux et parfois privés caractéristiques du territoire communal. Les demandes des communes et le bouche-à-oreille opérant, la mission est aujourd'hui sollicitée, surtout depuis que les communes du Parc se lancent dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.



Au-delà de ces aspects, un partenariat avec la sigiste du Parc, Aurélie Gaucheron, a permis la création de cartes patrimoniales. Elles reprennent les typologies présentes sur une commune, une chronologie des lieux-dits, ainsi qu'une mise en exergue des différentes aires d'études liées aux différents patrimoines, qui pourront servir au Parc, si des chemins à thèmes sont créés.

Les cartes produites en interne présentant trop d'informations pour pouvoir être lisibles, sont actuellement en cours de révision.

Une fois réalisées, ces cartes sont directement intégrées par le Parc dans le document de transmission des connaissances. Ces pièces peuvent faire office de

pré-diagnostic donné aux communes avant l'élaboration d'un document d'urbanisme.

Une concertation avec les élus peut avoir lieu en amont de la rédaction du document d'urbanisme, pour savoir quel type de patrimoines et quel type de fermes, pourraient être protégés par la suite, via l'article L-123-1-7.

Bien qu'une étude ait été faite sur un territoire, il arrive que Laetitia Casses puisse intervenir au sein d'un conseil municipal pour soumettre aux élus l'exemple de fermes patrimoniales présentant un intérêt, et l'intérêt de les protéger. Les élus sont libres de les conserver ou non, mais la chargée d'étude est là avant tout pour apporter une connaissance en la justifiant architecturalement, ainsi qu' historiquement.

Pour conclure, travailler en partenariat avec les élus, favorise souvent chez ces derniers une prise de conscience, sur la nécessité de valoriser leur patrimoine. L'implication de ces derniers prouve qu'en les motivant plus en amont, il en résulte de belles prises de consciences et une belle histoire de partage des savoirs.





Une démarche de valorisation du travail d'Inventaire : l'architecture en terre des Marais du Cotentin et du Bessin

Erwan PATTE, Parc des Marais du Cotentin et du Bessin

epatte@parc-cotentin-bessin.fr

Cette présentation relate la démarche d'Inventaire menée par le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin depuis 2001. Les éléments du contexte y sont exposés, ainsi que ce qui constitue le vecteur de sensibilisation, l'atout pour la formation, et la reconnaissance d'un patrimoine spécifique.



60-1. Le bâti en terre

Le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin est situé en région Basse-Normandie.

Ce Parc est réparti de manière dissymétrique sur deux départements, soit 129 communes dans la Manche et 21 dans le Calvados. C'est un territoire constitué d'une zone de marais, véritable verrou en période hivernale.

Cette contingence forte a d'autant plus renforcé l'utilisation de la ressource géologique locale, que, la terre y est un matériau important.

Sur la partie Calvados du Parc, on retrouve aussi une ressource calcaire considérable également présente sur le littoral, au Nord du Parc. Celui-ci est caractérisé par une architecture en terre : la bauge. Ce mélange de terre, d'eau et de fibres végétales permet la réa-

lisation de murs porteurs montés à la fourche sans coffrage.

Dans ce contexte normand, apparaissent localement des zones de torchis, et des zones de bauge. Si leur mélange est identique, leur mise en œuvre diffère. De même, on note la présence d'un secteur de brique crue. Le « gazon » également présent dans un périmètre restreint correspond à une mise en œuvre particulière de la bauge, séchée, coupée en pains de terre, puis montée à la bêche.



60-2. Le bâti en terre

En 1994, face au constat d'une dénaturisation et de la dégradation importante de l'architecture locale liées à l'emploi massif du ciment depuis les années 1930 à 1950, le Parc, soucieux de la qualité de son bâti et de sa préservation, prend en charge sa restauration. Face à l'urgence d'un savoir-faire à retrouver pour pouvoir sauver ces bâtiments, le Parc s'engage

toujours plus dans cette démarche, mais il arrive rapidement à sa limite (nombre de restaurations, en terme de conseils). Si le savoir-faire technique est retrouvé, l'histoire du bâtiment reste souvent méconnue. Progressivement, une collaboration entre Parc et Service régional de l'Inventaire se met en place. En 2001, suite à un recrutement, l'Inventaire est lancé. Il vise à la connaissance du patrimoine en terre qui constitue jusqu'à 80 % du bâti ancien de certaines communes du Parc, et est parfois totalement passé sous silence.

Ce matériau du « pauvre », du fait d'un bâti très dégradé, semblait alors totalement déconnecté de la richesse historique. Face à ce premier frein, la démarche de restauration impliquait d'engager un véritable travail de fond. L'un des attendus de la mission de l'Inventaire, consistait à changer l'image de la bauge, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire. En 2004, le Parc accueille alors sur son territoire les journées de formation de la DAPA* sur l'architecture rurale, qui réunissent l'ensemble des chercheurs de l'Inventaire.

Le Parc organise ensuite, en 2006 un grand colloque « L'architecture



60-3. La terre : un outil comme vecteur de reconnaissance d'un patrimoine

en bauge en Europe ». Celui-ci qui avait pour objectif de révéler la démarche entreprise par le Parc a également permis d'offrir une reconnaissance extérieure au territoire, et d'avoir une légitimité croisée sur cette technique.

Enfin, le Parc a été retenu pour accueillir les deuxièmes assises nationales de la construction en terre crue.

Ces journées destinées aux professionnels, permettent à ce jour, un échange régulier sur les techniques, et matériaux vernaculaires nouveaux à employer.



61-1. Accueil des Secondes assises de la terre crue

©Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin



61-2. La terre comme vecteur de sensibilisation

©Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Paradoxalement, la terre crue appliquée à l'habitat, très étudiée à l'échelle internationale il y a dix ans, ne suscitait aucun intérêt en Europe et en France. Les mentalités et les regards ayant évolué, les deuxièmes assises de la terre crue, ont été portées par l'association « Aterre » qui fédère les professionnels de la terre crue.

Une autre démarche a consisté simplement à faire reconnaître et à introduire cette technique dans l'Inventaire. Dans le thésaurus, le mot « bauge » n'a été intégré qu'en 2007. Cette technique était systématiquement mentionnée sous le terme « pisé » avant cela.

Au niveau de la reconnaissance sur le territoire, les outils de sensibilisation sont du domaine « de la culture de l'Inventaire ». Le Parc a procédé en 2004 à la réalisation de publications (via le magazine du Parc, dans « Images du patrimoine » restituant la première phase d'étude).

Un travail en équipe pluridisciplinaire a également été mené, par des actions de sensibilisation, des animations de type « conférences » en direction des habitants.

Depuis 2001, le Parc a un programme pluriannuel sur l'architecture en terre. Ce programme a permis plus de 35 animations auprès du grand public, sans compter celles réalisées vers les professionnels, scolaires et enfants. Ceci a été permis grâce au partenariat associant jusqu'en 2002, le Parc au CAUE pour les conseils techniques. Cette nécessité de combiner « Sensibilisation » et « Reconnaissance » étant primordiale, le Parc a recruté un architecte. Le croisement des regards et des compétences de l'architecte et de l'historien a contribué à l'intérêt des analyses de bâtiments.

Les premières actions de sensibilisation ont ensuite été réalisées par le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, sur un site servant de chantier pilote. Au delà de l'aspect historique du bâti en terre, cette démarche a permis d'initier les gens à cette matière. L'Inventaire a également été l'occasion de repérer des sites didactiques.

Au delà, ce projet aujourd'hui abouti représente pour le Parc 15 années de travail en amont, et n'aurait pu voir le jour sans les approches croisées du Parc, de l'architecte conseil, et du chercheur. Cette démarche a fait l'objet d'une exposition relatant le contexte gé-



61-3. Animations et interventions auprès des scolaires

©Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

néral, l'inscription de l'Inventaire dans celui plus large de la terre crue en Europe, en France, et en Normandie. Enfin, le dernier volet de l'exposition évoque l'inscription du patrimoine dans le futur.

Comment diagnostiquer, restaurer ? En quoi ce matériau constitue-t-il un matériau d'avenir ?

Cette exposition s'est accompagnée d'une synthèse relatant le travail de terrain mené depuis huit ans, avec plus de 700 édifices étudiés, plus de 4000 visités, et 300 édifices restaurés.

Enfin, le Parc réalise également avec une personne en charge de l'Education au territoire, un travail croisé avec les scolaires, où les données collectées par l'Inventaire ont permis la rédaction d'un cahier pédagogique spécifique sur la terre crue. Ce travail, initialement délégué à une association d'éducation à l'Environnement et repris par le Parc, a été considérablement influencé par la démarche d'Inventaire en cours. Il a été fortement orienté vers des propositions d'outils pédagogiques, avec entre autres, la mise en place de lectures du patrimoine sur le terrain, en compagnie des élèves.

Le Parc mène par ailleurs une politique de formation des acteurs à l'éducation du territoire. L'enca-

drement est assuré par des animateurs spécialisés, à partir d'un programme scolaire autour de la thématique. Il prend en charge les interventions des animateurs et apporte un appui technique. Tout un travail de transmission des connaissances et du savoir-faire sur ces techniques a également été fait. Lors de la dernière formation qui a eu lieu l'année dernière, 60 demi-journées d'intervention ont été réalisées auprès des scolaires.

Cette démarche est aussi devenue un véritable atout, dans la mesure où les données relatives au savoir-faire technique ont également pu être croisées ; de plus en plus de bâtiments ont été observés. Le Parc a pu prendre une sta-



62-1. Exposition à la Maison du Parc « Terres de bâtisseurs »



62-2. La terre : un atout pour la formation



62-3. Artisans formés au façonnage de la terre crue

giaire architecte qui a croisé les observations faites pour ensuite proposer aux artisans une expérimentation, ainsi qu'un stage de formation.

La publication d'un ouvrage intitulé « La terre crue en Basse-Normandie », dont la partie technique a été rédigée par l'architecte du Parc, a permis au Parc d'être reconnu comme acteur de la conservation de ce patrimoine. Cet ouvrage intégré dans un programme européen sur la reconnaissance des savoir-faire, a trouvé son public tant auprès des artisans en recherche de conseils, que chez les propriétaires.

Pour conclure, une douzaine d'entreprises formées depuis l'origine travaillent aujourd'hui la terre. Le Parc procédait régulièrement à des stages de savoir-faire et de remise à niveau, travaillant avec les CAPEB*, pour les Fédérations de professionnels du bâtiment. Maintenant, il vise davantage à

la mise en place de stages sur l'amélioration thermique du bâti ancien. Cela correspond à la demande des artisans.

A ce jour, le Parc mène un travail en amont, dans sa périphérie, avec les GRETAs*, les lycées professionnels, ceux-ci n'étant pas présents sur son territoire. Ce volet a été mis en place relativement récemment.

Le Parc vise enfin au renouvellement des artisans.

Quelques artisans moteurs, présentent un très bon niveau technique servant de vitrine. Cependant, ils arrivent à des âges proches de la retraite. La question de la reprise se pose donc, dans la mesure où la demande est là. Avec 30 à 35 chantiers de restauration et une politique d'aide à la restauration d'environ 60 000 euros de subventions par an, le marché semble stable. La dernière question demeure celle du jeu de l'offre et de la demande. Les artisans pourront-ils y répondre ?

→ [Perspective en vue] Clôture de la rencontre



Points de vue

Frédéric LAVIGNE, *Sous-Préfet du Blanc (Indre)*

Sous-préfet de l'arrondissement du Blanc, Frédéric Lavigne rappelle que le Parc naturel régional de la Brenne est situé en très grande partie sur l'arrondissement du Blanc.

Le patrimoine bâti constitue un élément important dans les territoires ruraux en général et particulièrement dans le territoire du Parc de la Brenne où il représente la majeure partie des bâtiments.

Pour ce patrimoine, il est nécessaire de parler de préservation, telle qu'elle est menée par les Parcs naturels régionaux : répertorier et identifier les éléments bâtis à valoriser, et les outils de protection ultérieurs à mettre en place.

Le terme de « protection » nécessite cependant d'être prudent. En effet, si la grande majorité des techniciens et professionnels semblent aujourd'hui convaincus de la nécessité de mettre en œuvre des outils de protection pour les éléments remarquables du patrimoine bâti rural, il ne faut pas oublier que ce bâti est le plus sou-



64-1. Balade à Château-Guillaume, Lignac (36)



64-2. Balade à Château-Guillaume, Lignac (36)

vent occupé et qu'il convient de sensibiliser d'abord les habitants. C'est l'une des grandes vertus de l'Inventaire.

Le second paramètre à prendre en compte est de taille, dans la mesure où la préservation du patrimoine bâti implique des moyens financiers considérables.

Au niveau de la Région, tout le monde s'y emploie. Cependant, il est parfois difficile pour les collectivités d'apporter les fonds publics nécessaires. Aussi, il est important de remercier l'ensemble des acteurs (les Parcs, les techniciens et les élus) contribuant à pouvoir la mobilisation de ces fonds.

N'oublions pas les particuliers; aborder l'habitat c'est également prendre en compte ses occupants et usagers qu'ils soient locataires ou propriétaires.

Dans une région comme le Parc de la Brenne, le revenu fiscal assez faible engendre une certaine difficulté financière pour les habitants à préserver leur habitat. De plus, chacun ne perçoit pas toujours à l'échelle de ses actions l'intérêt collectif. Il est ainsi primordial pour les Parcs de faire partager leurs projets, et de fédérer un maximum de personnes autour de ceux-ci.

Enfin, Frédéric Lavigne, en conclusion, tient à faire part de tout son enthousiasme pour le travail de recherche scientifique mené au quotidien par les Parcs et à souligner le grand bénéfice qu'il y a eu au cours de cette rencontre nationale à partager ces outils, ces expériences, ces connaissances, ces savoir-faire pour un enrichissement mutuel des pratiques.



Jean-Paul CHANTEGUET, *Président du Parc de la Brenne et Député-maire du Blanc*

Jean-Paul Chanteguet rappelle son plaisir à accueillir ces rencontres sur l'Inventaire du patrimoine bâti, organisées par la Fédération des Parcs naturels régionaux, et le Parc naturel régional de la Brenne, représenté ici par Dany Chiappero, Julia Desagher et Renaud Benarrous.



65-1. Château-Guillaume, Lignac (36)

Jean-Paul Chanteguet tient par ailleurs à remercier tout particulièrement l'équipe de la Fédération des Parcs naturels régionaux qui a permis de réaliser ces rencontres dans les meilleures conditions et de leur donner une ampleur nationale. Il remercie également :

- La Région Centre qui soutient activement la politique du patrimoine bâti menée par le Parc, avec en particulier l'accompagnement scientifique, technique et financier de l'Inventaire de l'architecture rurale, mais aussi des aides dédiées dans le cadre du contrat de Pays ;
- Le ministère de la Culture et la DRAC Centre avec les-

quels le Parc naturel régional de la Brenne travaille activement au sein de conventions « Développement culturel » ;

- Les partenaires locaux du Parc naturel : le STAP, le CAUE, La Fondation du Patrimoine, la DDT, l'ANAH*, tous impliqués dans l'effort pour la préservation d'un bâti rural de qualité.

Jean-Paul Chanteguet adresse enfin ses remerciements aux participants pour avoir répondu si nombreux à l'ensemble des journées.

La participation d'une vingtaine de territoires de Parcs, de neuf Régions, de trois Départements et de deux Pays qui tout comme le Parc naturel de la Brenne conduisent un Inventaire sur leur territoire, révèle bien tout l'intérêt des collectivités territoriales pour ces programmes d'Inventaire en lien avec les politiques d'aménagement de l'espace.

L'implication de plus en plus grande des collectivités territoriales dans l'Inventaire, avec la décentralisation de l'Inventaire aux Régions en 2004, a joué un rôle essentiel dans le développement des partenariats entre les Services Régionaux de l'Inventaire et les territoires. Ceci montre bien aujourd'hui que l'enjeu est majeur dans les politiques territoriales : développement économique, touristique, valorisation originale des territoires et de

leurs spécificités, appropriation des patrimoines par les habitants et les visiteurs.

Ces rencontres contribuent à conduire une réflexion sur l'articulation de cette politique de connaissance fondée sur la recherche et qui s'inscrit dans la durée, et les politiques du patrimoine bâti des Parcs qui impliquent souvent l'urgence d'intervention ou l'opportunité de l'aménagement.

Il faut du temps pour reconnaître le bâti sur le terrain, étudier les archives disponibles et enfin, analyser et retranscrire ces données



65-2. Balade à Château-Guillaume, Lignac (36)



65-3. Château-Guillaume, Lignac (36)

dans un format qui permette leur diffusion au niveau national, puis réaliser les publications ou autres formes de valorisation. Ce temps bien souvent, ne correspond pas au temps de l'opérationnel.

L'intérêt des Parcs et d'autres territoires pour conduire ces opérations, indique une volonté de s'inscrire à la fois dans ces deux objectifs et dans ces deux temporalités : connaître et valoriser ces connaissances pour une sensibilisation générale du public, mais aussi agir



66-1. Balade à Château-Guillaume, Lignac (36)

lorsqu'il est temps, en prenant le pari que ces deux modes opératoires interagissent et se soutiennent l'un l'autre. La présence des chercheurs sur le terrain, participe déjà à la sensibilisation des habitants et leur permet d'avoir un rôle de veille et d'alerte important, pour la gestion du patrimoine bâti.

On peut souligner également la diversité des compétences présentes dans les Parcs, qui permet l'échange et l'enrichissement mutuel des regards. Cette interdisciplinarité est un formidable catalyseur de la connaissance du patrimoine et de la valorisation de cette connaissance pour l'aménagement, que ce soit pour le repérage de bâtiments, lors d'actions opérationnelles, qui pourront ensuite être insérées dans l'Inventaire global, pour le classement rigou-



66-2. Château-Guillaume, Lignac (36)

reux systématique et l'analyse des données qui permettent peu à peu de constituer un socle solide sur lequel appuyer les actions de valorisation et de conservation : bases de données, Atlas des patrimoines, sont des outils formidables d'aide à la décision pour les élus et les aménageurs, que ce soit pour l'élaboration des documents d'urbanisme, des AVAP, d'outils de préservation du patrimoine local, comme l'opération « Villages du Parc » en Brenne, que ce soit pour éveiller l'attention des propriétaires sur leur patrimoine, ou pour l'intervention sur

un ilot ou un immeuble, pour élaborer des publications savantes ou en direction du grand public, comme les Itinéraires du patrimoine, qui rejoignent les objectifs de développement touristique durable de nos territoires.

Enfin, ces approches participatives, au-delà de la compétence des chercheurs et des techniciens devraient permettre à tous (élus, habitants) de mieux s'approprier les démarches d'Inventaire et de participer activement à la constitution du référentiel patrimonial de nos territoires.



66-3. Balade à Château-Guillaume, Lignac (36)



©FNRF

67-1. Château-Guillaume, Lignac (36)

Lexique

ABF : Architecte des bâtiments de France

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme

Initiée par l'ADEME, l'approche environnementale de l'urbanisme, est destinée à intégrer les préoccupations environnementales et énergétiques. Cette méthode est menée en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement en région aux différentes étapes du projet.

L'AEU tend à :

- Accompagner toute réflexion sur l'environnement
- Sensibiliser les acteurs et les élus ; aider la maîtrise d'ouvrage dans ses choix d'aménagement et d'urbanisme
- Intégrer les préoccupations environnementales en amont des projets
- Faciliter la prise en compte de l'environnement dans les projets urbains

ANRT : Association nationale de la recherche et de la technologie

Elle rassemble les acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation.

Atlas des patrimoines :

Outil favorisant la communication, la diffusion et la restitution des connaissances liées au patrimoine architectural, archéologique, urbain, paysager, sous forme de cartes et de plans. Il répond à partir d'une mise en forme normalisée des données patrimoniales à portée réglementaire, à des obligations réglementaires de publication.

L'Atlas des patrimoines s'applique aux intérêts de la recherche, de la protection, de la gestion et de la valorisation du patrimoine. Il concerne également le grand public, les gestionnaires du sol et aménageurs publics ou privés, tout en assurant la pérennité, l'accessibilité et la circulation des données.

AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Servitude d'utilité publique qui a pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Les AVAP ont été par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 instituées en remplacement des ZPPAUP.

Base Mérimée :

Base de données relative au patrimoine monumental français. Créée en 1978, cette base a été mise en ligne en 1995 par le ministère de la Culture.

Base Palissy :

Base de données relative au patrimoine mobilier français. Elle concerne la peinture, la sculpture, les objets et mobilier civils et religieux, le mobilier monumental, le vitrail, les instruments de musique, le patrimoine industriel, maritime et fluvial, les instruments scientifiques, la serrurerie, les arts graphiques. Elle a été créée en 1989 puis mise en ligne en 1998 par le ministère de la Culture.

CAOA : Conservation des Antiquités et des Objets d'Art

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CéCaB : Centre de Castellologie de Bourgogne

CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche

Dispositif subventionnant toute entreprise française recrutant un doctorant pour l'implanter au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Elles sont financées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui en a confié la mise en œuvre à l'ANRT. Elles sont également ouvertes aux Parcs naturels régionaux

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

DAPA : Direction de l'Architecture et du Patrimoine.

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DDT : Direction Départementale des Territoires

Dendrochronologie :

Elle consiste en l'étude de la croissance des arbres au cours du temps. Cette technique consiste à analyser les cernes de croissance annuelle des arbres pour reconstituer des chronologies et des variations météorologiques et climatiques du passé.

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

Géoportail :

Portail Web public permettant l'accès à des services de recherche et de visualisation de données géographiques ou géolocalisées. Il a notamment pour fonction de publier les données géographiques de référence de l'ensemble du territoire français.

Géosource :

Outil de catalogage des données et services à références spatiales.

GERTRUDE: Groupe d'Etude, de Recherche Technique, de Réalisation et d'Utilisation du Dossier Electronique.

Projet ayant pour objectifs de définir, développer et mettre en service la production, de gestion et de diffusion du Dossier Électronique d'Inventaire du patrimoine culturel.

GML : Geography Markup Language.

Ensemble de schémas XML. Ceux-ci définissent un format ouvert pour l'échange de données géographiques et permettent de construire des modèles de données spécifiques dans les domaines de l'information géographique et de la géomatique, de l'urbanisme, l'hydrologie ou la géologie.

GRETA :

Groupe de établissements publics d'enseignement qui mutualisent leurs compétences et leurs moyens pour proposer une offre de formation continue pour adultes.

HTML : Hyper Text Markup Language

Le langage de balisage hypertexte (HTML) est un langage de programmation dans lequel sont écrites les pages du web. Aucun logiciel supplémentaire n'est nécessaire pour visualiser les documents.

IGN : Institut géographique national**INSPIRE : Infrastructure for spatial information in Europe**

Directive élaborée par la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne. Elle vise à établir une infrastructure de données géographiques dans le but d'assurer l'interopérabilité entre bases de données, faciliter la diffusion, la disponibilité, l'utilisation et la réutilisation de l'information géographique en Europe.

Inventaire préliminaire :

Opération préalable à une campagne de recherche. L'inventaire préliminaire recense les architectures et / ou objets présents sur un terrain donné. Son outil de base est le cadastre.

Inventaire thématique :

Recherche consistant à s'attacher à certains objets particuliers préalablement définis. Les thématiques choisies émanent soit d'un programme national soit d'inventaires topographiques ayant fait surgir une thématique importante sur le territoire régional. Toute étude thématique est rapportée au territoire qui les porte : il s'agit toujours d'en trouver l'organisation, les limites, les ancrages.

Inventaire topographique :

Etude fondée sur une approche exhaustive du patrimoine d'une aire d'étude. Elle met en oeuvre des procédures associant recensement (facultativement), étude collective et étude individuelle.

Map Guide :

MapGuide permet de créer et publier cartes et informations de conception rapidement et facilement pour une distribution en Intranet ou sur Internet.

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**Métadonnée :**

Donnée qui a pour fonction de décrire une autre donnée. Pouvant être des informations complémentaires, les métadonnées permettent d'améliorer la pertinence des résultats affichés lors d'une recherche.

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication**OPAH-RR :**

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Document de Planification d'urbanisme communal définissant un projet de territoire et la destination générale des sols. Les petites communes n'étant pas pourvues de PLU peuvent néanmoins se doter de cartes communales.

SIG : Système d'information géographique

Un système d'information géographique capable d'organiser et de présenter des données alphanumériques spatialement référencées, ainsi que de produire des plans et des cartes. Ses usages couvrent les activités géomatiques de traitement et diffusion de l'information géographique.

SIT : Système d'informations territorial**STAP : Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine****Thésaurus :**

Langage contrôlé utilisé pour l'indexation et la recherche de ressources documentaires. Les termes y sont reliés entre eux par des relations de synonymie, de hiérarchie ou d'association. Chaque terme appartient à une catégorie ou domaine.

SRI : Services régionaux de l'Inventaire**RNU : règlement national d'urbanisme****URCAUE : Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement****XML :**

Le format XML (eXtensible Markup Language) est un langage à balises extensible. Contrairement au HTML, langage « défini et figé » le XML peut être considéré comme un métalangage permettant de définir d'autres langages, c'est-à-dire définir de nouvelles balises permettant de décrire la présentation d'un texte et de mettre en forme des documents grâce à celles-ci.

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

*L'Inventaire du patrimoine bâti dans les Parcs naturels régionaux
Pourquoi faire, pour quoi faire et comment faire ?*

Octobre 2012

Coordination :

Nicolas Sanaa - nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr
Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Dany Chiappero - d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr
Julia Desagher - j.desagher@parc-naturel-brenne.fr
Parc naturel régional de la Brenne

Comité de lecture :

Dany Chiappero, Julia Desagher, Nicolas Sanaa,
Philippe Moutet, Marie-Anne Sarda, Claude Quillivic,
Virginie Serna, Anne Badrignans

Réalisation graphique : Anne Badrignans

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

9, rue Christiani - 75018 Paris

Tél : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78 - E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr

PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNNE

Le Bouchet - 36300 Rosnay

Tél : 02 54 28 12 12 - Fax : 02 54 37 56 96 - E-mail : info@parc-naturel-brenne.fr

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

48 Parcs naturels régionaux de France



Les 48 Parcs naturels régionaux représentent plus de 4100 communes, 3,5 millions d'habitants et 7 millions d'hectares, soit 15% du territoire.

